



Assemblée générale annuelle

Le 14 novembre 2014
Au BEST WESTERN PLUS Hôtel Universel
Drummondville



SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

555, boul. Roland-Therrien, bureau 315
Longueuil (Québec) J4H 4E7

Téléphone : 450 679-0530
Télécopieur : 450 670-3659
Courriel : lapins@upa.qc.ca
Site Internet : www.lapinduquebec.qc.ca

Armand Plourde
Directeur général
Poste 8789

Stéphanie Ménard
Secrétaire
Poste 8685

TABLE DES MATIÈRES

PLAN CONJOINT

PAGE

- Avis de convocation de l'AGA du plan conjoint..... 1
- Projet d'ordre du jour de l'AGA du plan conjoint.....2
- Procès-verbal de l'AGA du plan conjoint du 1^{er} novembre 20133
- Mot du président 13
- Rapport d'activités du SPLQ et de l'agence de vente 2013-2014..... 14
- États financiers 2013-2014.....31

SYNDICAT

PAGE

- Avis de convocation de l'AGA des membres.....47
- Projet d'ordre du jour de l'AGA des membres.....48
- Procès-verbal de l'AGA des membres du SPLQ du 1^{er} novembre 201449
- Actions réalisées sur les priorités d'action 2013-201455
- Priorités d'action 2014-201558
- Annexe : Rapport médiatique 2013-2014.....60

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Des producteurs de lapins visés par le plan conjoint
des producteurs de lapins du Québec

Le 14 novembre 2014

Drummondville



Le 23 octobre 2014

AVIS DE CONVOCATION
À TOUS LES PRODUCTEURS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

Madame,
Monsieur,

Par la présente, vous êtes convoquer à l'assemblée générale annuelle 2014 des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de lapins du Québec se tiendra aux coordonnées suivantes :

Date :	Le vendredi 14 novembre 2014
Heure :	Inscriptions : 9 h Début de l'assemblée : 9 h 30
Lieu :	Salle Van Gogh, BEST WESTERN PLUS Hôtel Universel 915, rue Hains, Drummondville (Québec) J2C 3A1 / Téléphone : 819 474-6835 Sortie 177 de l'autoroute 20

Avec le thème « *Ensemble pour se dépasser!* », vos administrateurs vous convient à ce rendez-vous annuel. L'assemblée générale annuelle est un moment privilégié pour prendre acte des actions posées dans la dernière année, convenir du plan d'action pour les mois à venir, participer à la conférence de M. Louis Bonneville de SEC Repro sur la manipulation de la semence de lapin ainsi que rencontrer d'autres producteurs.

Veuillez prendre note que le déroulement de l'assemblée ainsi que les différents votes se prendront en fonction du règlement sur le vote en vigueur. De plus, vous trouverez ci-joint un projet d'ordre du jour (au verso), le procès-verbal de la dernière assemblée générale, le formulaire de procuration (si requis) ainsi qu'une invitation au souper d'après AGA.

Nous espérons que vous serez des nôtres et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos cordiales salutations.



Armand Plourde
Directeur général

p. j. 4

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Assemblée générale annuelle des producteurs de lapins visés par le Plan conjoint des producteurs de lapins du Québec

1. Ouverture de l'assemblée
2. Rappel des règles de procédures des assemblées délibérantes
3. Lecture et adoption de l'avis de convocation
4. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 1^{er} novembre 2013
6. Mot du président du Syndicat
7. Présentation et adoption du rapport des activités, incluant le bilan de l'agence de vente et les activités de promotion
8. Présentation et adoption des états financiers vérifiés 2013-2014
9. Nomination d'un auditeur comptable pour l'exercice 2014-2015
10. Présentation de M. Louis Bonneville de SEC Repro sur la manipulation de la semence de lapin*
11. Plan d'action et orientations 2014-2015
12. Divers
13. Levée de l'assemblée

Vote :

Pour avoir le droit de vote à l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint, le producteur doit avoir mis en marché des lapins au cours de l'année ou être associé à la production de lapins au cours de l'année du 1^{er} août 2013 au 31 juillet 2014 et être inscrit au fichier des producteurs.

* **Note :** M. Bonneville possède une bonne expertise de l'insémination chez le porc et s'intéresse aussi à l'insémination chez le lapin. Il fera sa présentation sur l'importance de la qualité de la semence, un survol des différentes étapes pour son obtention (cueillette, analyse, dilution, transport), des problématiques rencontrées et des précautions à prendre pour les minimiser, des équipements nécessaires et enfin, des mesures de prévention à adopter. De plus, il aura avec lui des pièces d'équipement à manipuler.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS DE LAPINS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT

Tenue le 1^{er} novembre 2013 à l'Hôtel Best Western de Drummondville

Présences :

- | | | |
|------------------|-------------------------|---------------------------|
| M ^{mes} | ‣ Fabienne Denoncourt | ‣ Martine Paul |
| | ‣ Lucie Larivière | ‣ Florence Fleury |
| | ‣ Louise Carignan | ‣ Jessica Lachance |
| | ‣ Karine Rivard | ‣ Sophie Daviau |
| | ‣ Annie Pauzé | ‣ Stéphanie Ménard |
| | ‣ Alyne Lagrange | |
| MM. | ‣ Julien Pagé | ‣ Benoit Dubuc |
| | ‣ Jean-Pierre Kack | ‣ David Berthelette |
| | ‣ Maxime Tessier | ‣ Claude Bergeron |
| | ‣ Gérald Tessier | ‣ Jacques Therrien |
| | ‣ Ghislain Boisclair | ‣ Jean-Jacques Trudel |
| | ‣ Jacques Boisclair | ‣ Yvon Laprade, TCN |
| | ‣ Jean-Sébastien Lagacé | ‣ Patrick Monsengo, RMAAQ |
| | ‣ Yan Turmine | ‣ Claude Fournier, MAPAQ |
| | ‣ Bernard Marsolais | ‣ André Picard, FADQ |
| | ‣ André Leblond | ‣ Denis Bilodeau, UPA |
| | ‣ Yannick Hamelin | ‣ Armand Plourde |
| | ‣ Jocelyn Tanguay | ‣ Éric Cyr |
| | ‣ Jean-Luc Croteau | |

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Julien Pagé ouvre la réunion et invite les producteurs à être ouverts à diverses propositions de solutions d'avenir pour le secteur et à bien saisir l'importance du message du thème de l'assemblée : « *Un pas de plus pour la qualité!* ».

2. RAPPEL DES RÈGLES DE PROCÉDURE

Le secrétaire fait un bref rappel des règles de procédure d'assemblées délibérantes qui sont incluses dans le Règlement général du Syndicat. De plus, il explique le contenu de la pochette d'assemblée.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Sur motion dûment proposée par M. Maxime Tessier, appuyée par M. Jean-Pierre Kack, il est unanimement résolu d'adopter la convocation comme transmise en date du 11 octobre 2013.

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Rappel des règles de procédure des assemblées délibérantes
3. Lecture et adoption de l'avis de convocation
4. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 2 novembre 2012
6. Présentation et adoption du rapport des activités, incluant le bilan de l'agence de vente et les activités de promotion
7. Présentation et adoption des états financiers vérifiés 2012-2013
8. Nomination d'un auditeur comptable pour l'exercice 2013-2014
9. Présentation de la D^{re} Dorine Tremblay
10. Présentation des conclusions de l'étude de marché halal
11. Présentation du projet de *Guide de bonnes pratiques en production cunicole* et période de commentaires
12. Plan d'action et orientations 2013-2014
13. Allocution des invités
14. Divers
15. Levée de l'assemblée

Vote :

Pour avoir le droit de vote à l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint, le producteur doit avoir mis en marché des lapins au cours de l'année, c'est-à-dire du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2013 et être inscrit au fichier des producteurs.

Sur motion dûment proposée par M. Gérald Tessier, appuyée par M^{me} Martine Paul, il est unanimement résolu d'accepter le projet d'ordre du jour proposé.

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 2 NOVEMBRE 2012

Sur motion dûment proposée par M. Gérald Tessier, appuyée par M. Jean-Sébastien Lagacé, il est unanimement résolu de ne pas procéder à la lecture du procès-verbal considérant que tous les producteurs l'ont reçu avec la convocation et qu'ils n'ont aucun amendement à y apporter.

Sur motion dûment proposée par M. Maxime Tessier, appuyée par M^{me} Martine Paul, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 2 novembre 2012 comme rédigé.

6. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS, INCLUANT LE BILAN DE L'AGENCE DE VENTE ET LES ACTIVITÉS DE PROMOTION

Le président et le secrétaire présentent les faits saillants des activités de la dernière année. Parmi ceux-ci, notons :

- Utilisation des médicaments
- Augmentation de la production
- Renouvellement des ententes de prix
- Conclusion d'une entente avec Ferme avicole d'Oka
- Établissement des prix provisoires et finaux
- Suivi régulier des PPA
- Suivi des cahiers des charges
- Transport des lapins
- Qualité de l'abattage
- Projet de recherche Université Laval
- Organisation de l'assemblée générale annuelle
- Suivi des demandes de communications de producteurs
- Appui à la relève
- Promotion
- Développement de nouvelles recettes
- Visibilité du secteur cunicole
- Production des *Messageur cunicole*
- Publication de textes dans la TCN
- Participation aux Portes ouvertes de l'UPA
- Révision des règlements
- Gestion financière
- Programme PAFRAPD (Casino)
- Étude de marché halal
- Production d'un guide de bonnes pratiques
- Recensement des entreprises cunicoles

Sur la baisse des ventes, le président répond que cette situation est principalement due au taux élevé de mortalité dans les clapiers à partir de novembre 2012.

Sur le fait que le président de l'Union paysanne ne verse pas les contributions exigibles au Plan conjoint, le président, M. Pagé, répond qu'il suffit d'avoir une preuve de cette situation pour que cela prouve qu'il est producteur de lapins contrairement à ce qu'il a affirmé au MAPAQ et le Syndicat verra à prendre les mesures pertinentes.

Sur la présentation de la contribution unique pour les lapins, des éclaircissements sont demandés. Des vérifications seront faites et transmises dans le prochain *Messageur cunicole*.

Sur motion dûment proposée par M. Claude Bergeron, appuyée par M. Gérald Tessier, il est unanimement résolu d'adopter le rapport des activités.

7. PRÉSENTATION DE LA D^{RE} DORINE TREMBLAY

La docteure Dorine Tremblay, vétérinaire experte en médecine cunicole, présente « *Les antibiotiques : un mal nécessaire?* ».

Cette présentation est faite de concert avec la proposition d'un guide de bonnes pratiques en cuniculture et la démarche de bien-être animal du MAPAQ. Elle cadre donc tout à fait bien avec le thème de l'assemblée.

Dans sa présentation, la D^{re} Tremblay traite, entre autres, de la nécessité d'avoir accès aux antibiotiques dans le secteur du lapin et des mesures à prendre afin de favoriser la limitation de l'utilisation de ces médicaments. Elle traite aussi des actions à poser dans la gestion du clapier, de l'élevage et des reproducteurs, de la gestion des animaux malades et de la mortalité, des rongeurs, de la qualité de l'alimentation, de registre de gestion et des interventions.

À la suite de quelques questions de l'assemblée, M. Pagé remercie Dorine Tremblay en lui remettant un panier de produits alimentaires du Québec disponibles au Marché de chez nous.

8. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2012-2013

M. Éric Cyr se joint à l'assemblée pour la présentation des états financiers vérifiés 2012-2013. Il explique que les chiffres résultent :

- d'une légère diminution des ventes en nombre, mais d'une majoration de la valeur de ces mêmes ventes de lapins;
- des difficultés ponctuelles à mettre en marché les lapins produits lorsque les quantités n'étaient pas au rendez-vous certaines semaines;
- des acheteurs qui n'ont pas toujours respecté leurs engagements.

À une question sur le calcul des frais d'intérêts et sur l'organisation du remboursement de la dette à l'UPA, le président répond que les intérêts ne s'annuleront que lorsque le Syndicat et les producteurs auront remboursé le capital dû.

Le Syndicat présente donc un résultat négatif pour 2012-2013 de 5 113 \$ pour l'année courante. N'eût été des pertes de lapins causées par le retrait des prescriptions lors des interventions de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, le volume de lapins à mettre en marché aurait été de loin supérieur à l'année précédente et aurait permis de dégager un véritable surplus sur les dépenses. Ce résultat est donc une nette amélioration par rapport à 2011-2012. Des explications complémentaires sont données aux producteurs sur certains éléments particuliers de ces résultats.

Sur motion dûment proposée par M. Gérald Tessier, appuyée par M^{me} Martine Paul, il est proposé d'adopter les états financiers vérifiés comme présentés.

9. NOMINATION D'UN AUDITEUR EXTERNE POUR 2013-2014

Le conseil d'administration recommande de poursuivre la vérification de l'année 2013-2014 avec la même firme de vérificateurs.

Sur motion dûment proposée par M. Jean-Pierre Kack, appuyée par M^{me} Florence Fleury, il est unanimement résolu de nommer la Fédération régionale de l'UPA de Saint-Hyacinthe comme vérificatrice pour l'année 2013-2014.

10. PRÉSENTATION DES CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE DE MARCHÉ HALAL

Le président introduit le projet de l'étude de marché halal. Il mentionne que les objectifs de cette étude qui découlait d'une décision de l'AGA de 2012 étaient d'explorer ce segment de marché et, s'il y avait des opportunités pour le Syndicat et ses producteurs, de se lancer dans l'aventure de produire des lapins halal.

Le secrétaire présente donc l'ensemble de l'étude sous forme de résumé. Il en rappelle les objectifs :

- apprécier l'ampleur du marché halal au Québec, ailleurs au Canada et dans le Nord-Est américain;
- comprendre les stratégies à succès des entreprises alimentaires qui s'y investissent;
- identifier la concurrence directe et indirecte, l'ampleur des organisations et leur rayonnement;
- identifier les clientèles susceptibles de s'intéresser à la viande de lapin halal;
- connaître les critères de choix et les exigences des acheteurs et des acteurs du réseau de distribution;
- évaluer le potentiel en termes de volume et de rentabilité pour la filière cunicole;
- formuler des recommandations stratégiques pour la mise en place et le déploiement de cette opportunité.

La recherche de données aura permis de situer les populations musulmanes, leurs habitudes de consommation et leurs gestes comme consommateurs. Il est constaté que les exigences pour qu'une viande soit reconnue halal sont très particulières et difficilement acceptables pour les producteurs québécois.

L'étude conclut donc que :

- le consommateur musulman est, avant tout, un acheteur de prix peu sensible aux attributs de la viande;
- le lapin est, dans les faits, très peu consommé par les communautés musulmanes au Canada;
- une promotion de produit serait nécessaire pour le repositionner dans les habitudes alimentaires;
- le lapin halal importé d'Espagne, de France et même de Chine est accessible aux grossistes à un prix défiant toute concurrence. Le prix consenti pourrait difficilement couvrir l'ensemble des frais liés à l'importation;
- l'intérêt du grossiste interrogé aux États-Unis était conditionnel à l'offre d'un prix s'alignant sensiblement à celui de la concurrence élimine pratiquement les chances de percer ce marché pour les producteurs du Québec;
- le marché du lapin halal ne semble pas présenter une opportunité pour la filière cunicole québécoise.

La firme MARCON qui a réalisé l'étude recommande au Syndicat de :

- mettre de côté l'idée de commercialiser du lapin halal. Ce marché en est un de bas prix;
- faire une enquête afin de vérifier si des lapins en provenance d'Europe, notamment, sont vendus au Canada aux mêmes bas prix que ceux observés aux États-Unis;
- s'il advenait que la structure de prix soit réajustée, le lapin du Québec pourrait trouver son compte sur le marché nord-américain;
- faire une étude afin d'évaluer quelles seraient les conditions pour augmenter le volume de ventes de lapin au niveau HRI au Québec, au Canada et/ou aux États-Unis;
- développer le marché des coupes pour les ventes au détail afin de mieux valoriser le produit et de faire en sorte que le produit vendu à l'épicerie se rapproche davantage des besoins des consommateurs.

Le Syndicat remercie M. Jacques Therrien pour son implication et sa disponibilité à cette étude, M. Jean-Pierre Kack pour avoir pris la direction du projet ainsi que la firme MARCON pour son professionnalisme.

Sur motion dûment proposée et appuyée, il est convenu que le Syndicat poursuive ses recherches dans le développement de marchés intéressants et pertinents pour les lapins des producteurs du Québec.

11. PRÉSENTATION DU PROJET DE GUIDE DE BONNES PRATIQUES EN PRODUCTION CUNICOLE ET PÉRIODE DE COMMENTAIRES

Le président introduit le projet de *Guide de bonnes pratiques en production cunicole* comme étant une initiative du Syndicat visant à améliorer l'image des producteurs de lapins. Il mentionne que plusieurs productions qui bénéficient d'une reconnaissance des intervenants des milieux agricole et financier disposent de guides du genre afin de démontrer le sérieux et la motivation des producteurs envers la qualité du produit. Il remercie MM. Maxime Tessier et Jean-Pierre Kack pour le temps mis à revoir les diverses versions du projet soumis en ce jour pour adoption ou bonification.

Le secrétaire présente sommairement chaque section du Guide et des explications complémentaires sont fournies par les coauteurs. Les producteurs sont invités à commenter le projet de Guide. Une remarque est faite à l'effet qu'il conviendrait de préciser que les producteurs se doivent de disposer de l'ensemble des permis relatifs aux bâtiments et à la gestion des fumiers (exemple : certificat d'autorisation, plan d'aménagement de ferme, plan de fertilisation, etc.). Il semble que ce soit les seuls éléments manquants de cette première version.

CONSIDÉRANT que le Syndicat des producteurs de lapins du Québec est reconnu comme étant l'organisme « leader » de la production de lapins au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT que le Syndicat met des efforts importants afin de protéger et défendre les intérêts des producteurs par diverses interventions, notamment dans des dossiers comme l'autorisation d'utilisation de médicaments pertinents et le suivi des activités d'abattage et de mise en marché des produits finis;

CONSIDÉRANT que le Syndicat investit des efforts importants afin de promouvoir le lapin comme aliment sain, de qualité supérieure et accessible pour les consommateurs;

CONSIDÉRANT que le Syndicat investit beaucoup de temps et d'argent afin d'assurer à la population que la production cunicole est faite selon les plus hauts standards de qualité et de respect du bien-être animal;

CONSIDÉRANT l'absence de guide simple et pratique pouvant guider l'ensemble des producteurs dans la production de lapins au Québec;

CONSIDÉRANT les efforts communs requis afin de réaliser les diverses recherches et la production d'un guide de bonnes pratiques en production de lapins;

CONSIDÉRANT que le projet de guide développé par le Syndicat des producteurs de lapins du Québec est le premier du genre au Canada.

Sur motion dûment proposée par M. Gérald Tessier, appuyée par M. Jean-Jacques Trudel, il est résolu que l'assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs de lapins du Québec :

- ***reconnaisse le Guide de bonnes pratiques en production cunicole comme étant un document de référence à compléter sur la base des commentaires émis par les producteurs à l'AGA 2013;***
- ***demande au Syndicat de produire ce guide et de le transmettre aux producteurs afin de les soutenir dans la production;***
- ***demande au Syndicat de faire reconnaître ce guide auprès des intervenants du secteur ainsi qu'aux partenaires de la Filière;***
- ***demande au Syndicat de diffuser ce guide aux associations de producteurs de lapins hors Québec afin de faire reconnaître le leadership du Québec en matière de production cunicole.***

À la suite du débat sur la proposition, le président appelle le vote :

L'assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs de lapins du Québec est unanime à accepter le projet de guide bonifié des aspects réglementaires et de faire en sorte que le Syndicat se serve de ce guide comme carte de visite et de promotion de la production pour l'obtention d'avantages pour les producteurs de lapins du Québec.

M. Claude Fournier, représentant du MAPAQ, constate que les producteurs de lapins viennent de faire un grand pas dans la bonne direction afin d'améliorer leur crédibilité et leur place comme producteur agricole important au Québec.

12. PLAN D'ACTION ET ORIENTATION 2013-2014

Le président rappelle l'objectif d'un plan d'action auquel tous les producteurs devraient adhérer. Il présente le projet de plan d'action retenu par les membres du conseil d'administration.

PRIORITÉS D'ACTION 2013-2014

Exercice de priorisation réalisé par le conseil d'administration, des commentaires et orientations de producteurs en cours d'année, des exigences de l'UPA dans le cadre du plan de redressement ainsi que des actions identifiées dans la demande d'aide au Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés — Plan d'action 2013-2014.

SITUATION DÉSIRÉE	
DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS	
<p><u>OBJECTIF</u> Sécuriser nos marchés et garder nos prix</p> <p><u>RÉSULTAT ATTENDU, MESURABLE</u> Ventes de lapins accrues</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'efficacité du secteur cunicole québécois pour une présence accrue de produits à base de lapin dans les grands réseaux de distribution alimentaire et dans les boucheries spécialisées • Rechercher et accompagner de nouveaux acheteurs et abattoirs • Encourager l'achat de lapins par les acheteurs actuels • Favoriser et encourager le développement de nouveaux produits • Augmenter les efforts marketing : <ul style="list-style-type: none"> - donner une valeur ajoutée au Lapin du Québec pour nous démarquer des autres viandes de spécialité ainsi qu'à des produits importés; - miser sur nos avantages concurrentiels. • Développer le marché des produits haut de gamme • Faire un suivi des espaces occupés par les produits de lapin et travailler à l'augmenter
DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION	
<p><u>OBJECTIF</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter graduellement le volume de lapins de 5 500 à 7 000 lapins/semaine d'ici 2024 • Faire plus de recherche appliquée sur les potentiels du lapin <p><u>RÉSULTAT ATTENDU, MESURABLE</u> Rentabilité des fermes d'élevage améliorée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire respecter les PPA afin de garantir un approvisionnement stable aux acheteurs en fonction des engagements en vigueur • Avoir un programme d'aide pour les entreprises en besoin • Mieux informer les producteurs sur les programmes d'aide existants • Contribuer au développement de programmes d'appui financier adaptés au secteur • Favoriser l'aide et la transmission des connaissances aux éleveurs • Établir des standards de qualité • Continuer à bien faire connaître les produits de lapin par des promotions et publicités afin d'augmenter la consommation par habitant et ainsi encourager le démarrage de nouvelles entreprises • Permettre l'accès aux principaux antibiotiques tout en travaillant à réduire leur utilisation • Favoriser les projets de R & D dans le secteur cunicole • Valoriser le fumier de lapin • Faire les représentations pertinentes pour sensibiliser le marché financier sur les difficultés d'accès au soutien financier pour les fermes cunicoles

FONCTIONNEMENT PLUS EFFICACE DE L'AGENCE DE VENTE	
<p><u>OBJECTIF</u> Appliquer avec rigueur et discipline la convention et les règlements</p> <p><u>RÉSULTAT ATTENDU,</u> <u>MESURABLE</u> Respect du travail unité-personne fixé dans le plan de redressement (1,31 ress./semaine)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter les acheteurs à respecter les conditions de mise en marché : <ul style="list-style-type: none"> - respect de la facturation, des garanties de paiement; - négocier pour des périodes d'engagement plus longues; - éviter les négociations hebdomadaires ou ajustements de dernière minute. • Éviter et/ou gérer les surplus et les pénuries • S'assurer que le transport des lapins soit réalisé selon les meilleures pratiques connues et au moindre coût possible • Disposer des coordonnées complètes et à jour des producteurs (postales, numéro de cellulaire et adresse courriel) • Favoriser le transfert de documents via Internet (avec les acheteurs, les producteurs et les divers intervenants)
MOBILISATION DES PRODUCTEURS	
<p><u>OBJECTIF</u> Consolider la confiance des producteurs envers leur Syndicat et leurs administrateurs</p> <p><u>RÉSULTAT ATTENDU,</u> <u>MESURABLE</u> Adhésion et appui des producteurs aux orientations de leur C. A.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Informer régulièrement les producteurs après chaque C. A. ou à la réalisation d'une étape • Clarifier le rôle et la responsabilité de l'AGA, du C. A., du président et des permanents • Renforcer la vie associative autour des priorités d'action du conseil d'administration • Augmenter le nombre de publications du Messenger cunicole • Tenir une assemblée spéciale thématique ou d'échanges et d'information

DERNIÈRE MISE À JOUR : 23 octobre 2013

Le président explique que certaines activités sont de l'ordre du quotidien, d'autres étaient indiquées au plan d'action de 2012-2013, mais doivent être poursuivies, certaines sont des actions à moyen et long terme et ne verront pas leur dénouement au cours de la prochaine année, malgré les efforts qui y seront déployés.

Un producteur demande un ajout : « *que le Syndicat prenne les moyens pour avoir un fournisseur de génétique plus officiel et qui détiendrait des PPA spéciales.* » Cette demande sera traitée par le conseil d'administration.

D'autres commentaires sont émis sur l'opportunité d'offrir un espace publicitaire à faible coût dans le *Messenger cunicole* pour de petites annonces classées, d'autres discutent la pénalité suspendue pour les lapins non livrés, un producteur mentionne son inquiétude en regard des importations massives de viande de lapin d'Europe à faible coût. Cette situation risque de faire un tort considérable au marché des lapins québécois, en plus que cette chair contiendrait des résidus de produits pharmaceutiques interdits au Canada.

Sur cet aspect, le président mentionne « *faire une importante job politique* », mais qu'il aura besoin de l'appui de tous les producteurs à différents moments au cours des prochains mois. De plus, il mentionne que l'UPA est aussi inquiète de cette situation qui est en lien avec le récent accord de libéralisation du commerce Canada – Union européenne.

Un autre producteur s'inquiète de l'utilisation du logo *Lapin du Québec*. Il mentionne que certains acheteurs mettent le logo sur des produits importés en toute impunité. Il est répondu que le Syndicat verra à élaborer une politique d'utilisation de son logo et qu'une demande d'appui des producteurs et acheteurs sera nécessaire en dénonçant toute situation aux apparences douteuses permettant au Syndicat d'intervenir plus facilement et de manière ciblée. Le président rappelle à tous que ses moyens financiers sont très limités et que les actions posées doivent obligatoirement être adéquates. À cet effet, une option serait de disposer de la traçabilité de tous nos produits de lapins du Québec, de la ferme à la table.

Enfin, un producteur s'enquiert des différents prix convenus dans l'entente avec les acheteurs puisqu'il y a eu des lapins payés à un prix inférieur au prix annoncé. Il est mentionné aux producteurs qu'il n'y a qu'un seul prix pour les lapins conformes, mais qu'il y a des prix différents lorsque les producteurs livrent des lapins qui ne font pas le poids minimum demandé, soit de 5,25 livres base vivant.

13. ALLOCUTION DES INVITÉS

Dans son allocution prononcée plus tôt, M. Denis Bilodeau a constaté que le nombre de dossiers qui a évolué depuis l'arrivée de M. Pagé au sein du conseil exécutif provincial de l'UPA est impressionnant. Les idées nouvelles sont bien reçues par tous les intervenants. Il mentionne que le dossier de l'utilisation des médicaments a requis beaucoup d'énergie de toute la structure afin de permettre la poursuite de la production. Il salue le bon travail des membres du conseil d'administration, la belle dynamique qui s'installe par l'arrivée de nouveaux producteurs. Enfin, il souligne que la signature de la convention par Ferme avicole d'Oka permettra enfin à tous de travailler au développement harmonieux de la production.

Considérant que M. Bilodeau a annoncé son départ de la vie politique de l'UPA et que c'est ce dernier qui a suivi le dossier des lapins depuis son accession à un poste de premier dirigeant de l'Union, M. Pagé tient à le remercier et à souligner l'ensemble des efforts mis au service de la production en lui remettant un panier de produits de lapins du Québec sous diverses marques de commerce.

M. André Picard mentionne, pour sa part, que les producteurs, en se dotant d'un guide de bonnes pratiques, joignent les rangs des productions organisées et crédibles, qu'armé de documents et de visions comme l'est maintenant le secteur cunicole, le support à la production sera plus facile à obtenir. Il encourage les producteurs à poursuivre dans cette veine et rappelle que la FADQ demeurera disponible pour appuyer le secteur dans la mesure de ses mandats. Il cite aussi les actions de promotion et de visibilité du Syndicat comme les *Portes ouvertes sur les fermes du Québec*.

M. Claude Fournier du MAPAQ mentionne aussi que, pour sa part, le MAPAQ encourage fortement les producteurs à se doter d'outils puissants comme les guides de bonnes pratiques et de politiques d'encadrement et appui aux nouveaux producteurs. Il mentionne que ce sont là des mesures démontrant le dynamisme d'un secteur et la crédibilité que se donnent les producteurs pour un produit qui veut sa place sur l'échiquier de la consommation des produits locaux.

M. Patrick Monsengo-Watoy constate lui aussi le nouveau dynamisme des producteurs et les encourage à poursuivre dans cette orientation.

14. DIVERS

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur motion dûment proposée par M^{me} Florence Fleury, appuyée par M. Jacques Therrien, il est résolu de lever la séance de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de lapins du Québec. Il est 15 h 15.

Julien Pagé, *président*

Armand Plourde, *secrétaire général*



Chers producteurs et productrices cunicoles du Québec,

En cette année internationale de l'agriculture familiale tel que décrété par l'ONU, il me fait plaisir de vous présenter le bilan des activités de votre organisme syndical. Il est important de souligner le travail quotidien que nous faisons avec nos familles afin de nourrir les gens.

Cette année fut encore bien chargée, comme vous pourrez le constater dans notre rapport des activités réalisées par votre Syndicat et par l'implication de vos représentants. Nous avons aussi innové en bonifiant, comme l'année passée, notre journée d'une présentation par un conférencier expert, mais aussi avec une activité festive, un souper où le Lapin du Québec sera à l'honneur. Cette initiative n'aurait pu être possible sans l'appui de généreux commanditaires et nous sommes convaincus que ce sera là, une belle occasion d'échanger dans un climat convivial et détendu.

Parmi les dossiers chauds de l'année, notons les programmes de sécurité du revenu, le dépôt d'un projet pour l'homologation des médicaments et d'un projet de mentorat, la participation à la Stratégie de santé et de bien-être animal ainsi que plusieurs autres.

Il est important de demeurer à l'avant-garde pour que le Lapin du Québec continue d'être le chef de file en Amérique du Nord et ainsi de se faire mieux connaître des intervenants et du public en général. Pour ce faire, l'apport de tous reste essentiel.

Julien Pagé

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013-2014

1. LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

Le Syndicat des producteurs de lapins du Québec (SPLQ) est un organisme syndical, non gouvernemental, représentant les producteurs de lapins du Québec. Il fut fondé en 1979 pour et par les éleveurs de lapins.

Les principaux objectifs du SPLQ sont :

- l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques et sociaux de ses membres et producteurs;
- de regrouper les producteurs de lapins et leur donner le moyen d'étudier leurs problématiques, de proposer des solutions et de défendre l'intérêt général de leur profession;
- d'obtenir, pour l'ensemble des producteurs, les conditions de mise en marché les plus avantageuses;
- d'ordonner la production afin d'obtenir un produit de qualité pour rencontrer les exigences et les besoins du marché;
- d'organiser des activités de promotion des produits de lapins et accentuer la recherche de nouveaux débouchés;
- d'informer régulièrement les producteurs de lapins sur les questions de production et de mise en vente des lapins.

Le plan conjoint, en vigueur depuis 1991, est administré par le Syndicat des producteurs de lapins du Québec. Le plan dispose de tous les pouvoirs conférés par la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche du Québec pour organiser une mise en marché ordonnée des lapins. Comme office, le SPLQ est chargé de l'application du plan conjoint et des règlements associés.

Le Syndicat gère, depuis 2003, l'agence de vente. Le produit visé est le lapin mis en marché sous la surveillance et la direction du SPLQ, conformément aux règlements et aux conventions de mise en marché en vigueur et homologués par la Régie. Ainsi, l'agence de vente est le seul intermédiaire par lequel peuvent s'approvisionner tous les acheteurs.

Le SPLQ est affilié à l'Union des producteurs agricoles (UPA).

2. L'ORGANISATION

2.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est formé de cinq (5) producteurs membres en règle du SPLQ. Les mandats des administrateurs sont d'une durée de trois (3) ans répartis de la façon suivante :

NOM		POSTE	ANNÉE D'ÉLECTION	PROCHAINES ÉLECTIONS
Julien Pagé <i>Yamaska</i>	1	Président	2014	2017, 2020, 2023...
Maxime Tessier <i>St-Tite</i>	2	Vice-président	2016	2019, 2022, 2025...
Dominique Trudel <i>Ste-Anne-du-Sault</i>	3	Administrateur	2015	2018, 2021, 2024...
Jean-Pierre Kack <i>Pintendre</i>	4	Administrateur Membre exécutif	2016	2019, 2022, 2025...
David Berthelette <i>Orford</i>	5	Administrateur	2014	2017, 2020, 2023...

Au cours de la dernière année financière, le conseil d'administration du Syndicat s'est réuni à huit reprises, incluant les séances par voie de conférence téléphonique.

Participation aux séances du conseil d'administration 2013-2014

DATE DE RENCONTRE	J. PAGÉ	M. TESSIER	J.-P. KACK	D. TRUDEL	D. BERTHELETTE
26 août 2013	X	X	X	X	-
23 septembre 2013 (conf. tél.)	X	X	X	X	-
7 octobre 2013	X	X	X	X	-
21 octobre 2013 (conf. tél.)	X	X	X	X	-
9 décembre 2013	X	X	X	X	X
3 février 2014	X	X	X	X	X
28 avril 2014	X	X	X	X	X
25 juin 2014	X	X	X	X	X

Les membres du conseil d'administration se sont partagés les dossiers et ont travaillé en comités pour traiter l'ensemble des dossiers relatifs à la production de lapins et à la promotion.

Comités et partage des dossiers 2013-2014

NOMS DES COMITÉS / MEMBRES	J. PAGÉ	M. TESSIER	D. TRUDEL	J.-P. KACK	D. BERTHELETTE	P. PROULX
Exécutif	X	X		X		
Finances	X	X		X		
Négociation et mise en marché	X	X		X		
Promotion	X		X		X	
Relations avec l'Ontario	X	S*				X
Structure de concertation	X	X		X		
Cahier des charges	X					
Représentations CRAAQ		X				
Santé et bien-être animal	X			X		
Médicaments	X	X		X		
Journées thématiques	X					

* S : substitut

Le président du SPLQ siège d'office à tous les comités.

2.2. LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES

Le 1^{er} novembre 2013, le SPLQ a tenu l'assemblée générale annuelle des producteurs visés par le plan conjoint et celle des membres à l'Hôtel Best Western de Drummondville. Avec le thème « *Un pas de plus vers la qualité!* », les producteurs ont échangé sur les actions posées par leur organisme, sur la vision proposée, le rôle proactif qu'ils souhaitaient pour leur production et ils ont pris connaissance des rapports d'activités et financiers de l'année 2012-2013 (se terminant le 31 juillet 2013).

Les producteurs et membres présents ont obtenu les résultats d'une étude de marché pour les consommateurs de produits halal et ont pu assister à la présentation du D^{re} Dorine Tremblay sur l'utilisation des médicaments en production cunicole.

Ils ont adopté le plan d'action pour l'année à venir et élu les administrateurs dont les postes étaient en élection. M. Maxime Tessier a été élu au poste #2 de vice-président, M. Jean-Pierre Kack a été élu au poste d'administrateur #4 et deuxième membre du comité exécutif, M. Dominique Trudel a été élu au poste d'administrateur #3 et M. David Berthelette au poste d'administrateur #5. Aussi, M. Jacques Thérien a été désigné, quand à lui, producteur-ambassadeur cunicole. De plus, les producteurs ont désigné les producteurs suivants pour composer le comité grief si le besoin se présentait pendant l'année : M^{me} Fabienne Denoncourt, M^{me} Martine Paul et M. Claude Bergeron.

M. Denis Bilodeau, 2^e vice-président de l'UPA, dans son message livré aux producteurs a constaté le climat favorable qui régnait dans la salle, l'esprit d'ouverture et de soutien des producteurs à l'égard de leur organisation. Il a mentionné que dans le développement de dossier de l'utilisation des médicaments en production animale, il est très important que les producteurs appuient leur organisation, se tiennent informés des derniers développements et posent les gestes concrets qui visent à rassurer les

consommateurs sur la qualité de leur production. Il a également annoncé son retrait de la vie politique agricole et les producteurs lui ont rendu un hommage mérité.

M. André Picard de la FADQ a mentionné que le fait pour les producteurs de se doter d'un guide de bonnes pratiques constituait certainement un élément très favorable pour ce secteur au sein de son organisme. M. Fournier du MAPAQ a constaté que les mesures prises par les producteurs allaient certainement augmenter l'intérêt du MAPAQ pour cette production.

2.3. LE PERSONNEL

Le personnel dédié au SPLQ est fourni par l'UPA en vertu d'une entente de service. Aucun employé ne travaille exclusivement pour le SPLQ. Considérant les disponibilités financières, les revenus du Syndicat et de l'agence de vente, le nombre d'heures convenues est très limité. Les activités ciblées doivent donc être très pertinentes.

Ainsi, M. Éric Cyr est désigné, quelques heures par semaine, pour assurer le fonctionnement de l'agence de vente, le jumelage et la facturation aux acheteurs et les paies aux producteurs. Le soutien administratif de l'organisme a été effectué par M^{me} Stéphanie Ménard. M. Armand Plourde a agi à titre de directeur général et secrétaire du SPLQ ainsi que de l'agence de vente.

M^{me} Linda Dufault de la Direction communications et vie syndicale ainsi que M^{mes} Valérie Audrain-Poirier et Louise Côté de la Direction finances et technologies de l'UPA ont également appuyé le SPLQ en fonction des besoins spécifiques exprimés. Le SPLQ est toujours bénéficiaire du soutien de l'équipe Aide aux groupes de la Direction recherches et politiques agricoles.

2.4. LE FINANCEMENT DE L'ORGANISATION

Le Règlement sur les contributions des producteurs de lapins prévoit les prélèvements qui sont faits pour chaque lapin livré par les producteurs. Depuis mars 2012, le niveau de contribution pour soutenir leur structure et lui permettre la réalisation d'activités est de :

Plan conjoint	0,42 \$/lapin
Mise en marché	0,072 \$/lapin
Agence de vente	10 \$/transaction

La contribution au plan conjoint est globale. Grâce aux efforts déployés par le conseil d'administration pour développer la mise en marché et limiter les dépenses, 2013-2014 s'est conclue par un bilan positif pour une première fois depuis de nombreuses années. Ce résultat a permis le début du remboursement de la dette à l'UPA.

➤ **Appui de l'UPA**

Le SPLQ et l'UPA se rencontrent périodiquement pour réévaluer l'appui de la Confédération. Rappelons que l'UPA continue de soutenir les opérations du SPLQ et de l'agence de vente à la condition que les producteurs de lapins supportent leur organisme. Un financement adéquat des producteurs et une saine gestion de la part du conseil d'administration étaient exigés.

Des actions sont régulièrement entreprises pour découvrir de nouveaux marchés, rechercher du financement externe (programmes MAPAQ), réduire les coûts d'administration (loyer, per diem des administrateurs, coûts des séances), etc.

L'UPA continue à appuyer le SPLQ en fournissant le personnel compétent et l'espace requis.

3. LE SOMMAIRE DES ACTIVITÉS ET LES REPRÉSENTATIONS POUR L'ANNÉE 2013-2014

3.1. LA MISE EN MARCHÉ

➤ **La gestion des PPA, PPAD, PPI, PPID et PPA-PA**

Le Règlement sur les parts de production autorisées (PPA) et la mise en marché prévoit le mode de gestion, la vente et/ou la location des PPA, la production de lapins réguliers et différenciés ainsi que les règles de gestion et de paiement des surplus.

À la suite de l'appel de projets de production lancé au cours du printemps 2013 et à la disponibilité restante de PPI disponible, le Syndicat a accepté divers projets de production annoncés au cours de l'année. Il fut aussi constaté qu'un nombre significatif de PPA demeurent « à risque d'être non produit » et qu'un nombre important de PPI n'était pas encore produit. Les éléments comme le prix des aliments, du transport, du chauffage et le manque d'expertise affectent la rentabilité des entreprises et compromettent leur pérennité.

Le Syndicat révisé les PPA chaque printemps et fait un suivi de la réalisation des projets de consolidation et d'implantation de fermes. Actuellement, 25 producteurs détiennent des PPA, PPI, PPAD, PPID et PPA-PA réparties comme suit :

15 producteurs	2 355 PPA régulières
5 producteurs	2 573 PPAD spécifiques ou différenciés
5 producteurs	338 PPI en voie de consolidation
2 producteurs	1 020 PPID pour consolidation de lapins différenciés
9 producteurs	1 350 PPI pour des projets de démarrage d'entreprise
2 producteurs	140 PPA-PA

Le Syndicat accepte la production sous cahier des charges. Un cahier des charges doit obligatoirement apporter un caractère particulier au lapin produit et répondre expressément à une demande du marché.

➤ **Négociations avec les acheteurs**

Le comité de négociation du SPLQ discute périodiquement avec les acheteurs des conditions de vente des lapins pour l'année.

Votre Syndicat est continuellement à la recherche de solutions pour stabiliser la production et sécuriser les marchés. La connaissance des prix convenus avec les acheteurs permettent la consolidation et le développement des entreprises et des marchés ainsi que le développement de nouveaux produits.

Votre Syndicat discute hebdomadairement avec la Ferme avicole d'Oka (FAO). Malgré la signature de la convention en juillet 2013, FAO a déposé un grief à la RMAAQ prétextant ne pas avoir obtenu les quantités de lapins souhaitées hebdomadairement, des lapins de poids inférieur à la demande et aux chartes de prix en vigueur ainsi qu'une contestation de l'attitude de l'agence de vente à son égard. Après neuf jours d'audience sur une période de quatre mois, il reste à la Régie des marchés agricoles à rendre sa décision sur la gestion de la mise en marché par l'agence, la différenciation des produits issus de cahiers des charges et si l'acheteur n'a pas abusé de son interprétation de la convention et de ses attentes. Bref, peu importe le résultat de ces audiences, le temps et l'argent dépensé n'aura pas été utilisé pour permettre le développement sérieux de la production et des marchés.

Au cours de la dernière année, les acheteurs ont été les suivants :

- Aliments Carbeau
- Ferme avicole d'Oka
- Ferme Besnier
- La Maison du Gibier/Sympa Import
- Cunico
- Les Volailles et Gibiers Fernando
- Vermont Rabbitry
- 9197-8874 Québec inc.
- Les fermes Lapaniau

Le Syndicat s'est aussi porté acquéreur de quantités marginales de lapins lui permettant de répondre à diverses demandes de commandites de lapins afin de permettre l'organisation de dégustations du Lapin du Québec.

➤ **Programmation des livraisons**

Les livraisons sont planifiées afin d'équilibrer les demandes des acheteurs et l'offre des producteurs. Au cours de la dernière année (août 2013 à juillet 2014), 208 916 lapins ont été livrés par les producteurs sous la direction du Syndicat.

Bien que réalisé avec toute l'importance requise, il arrive que certains jumelages ne répondent pas complètement au besoin des producteurs et des acheteurs. L'agence considère alors les éléments de poids, de qualité, de quantité ainsi que du jour et du lieu de livraison pour le jumelage. Il arrive parfois que des producteurs ne livrent pas les lapins qu'ils ont offerts et qui ont été jumelés. L'absence de livraisons de lapins crée des frais aux acheteurs qui les réclament au Syndicat. Ces situations entachent la crédibilité et la bonne réputation des producteurs de lapins.

Par contre, il arrive aussi que ce soit les acheteurs qui modifient à la dernière minute leur demande ou le jour de livraison. Ces situations entraînent aussi des contraintes importantes, tant pour l'agence de vente que pour les producteurs. Heureusement, dans un cas comme dans l'autre, ces événements restent peu fréquents.

La réduction de la production de cette année fut causée par des problématiques de médicaments, des difficultés rencontrées par les nouveaux producteurs ainsi que divers problèmes ponctuels. Malgré tout, l'intérêt pour la production cunicole est sans cesse croissant et la demande pour les produits est plus présente que jamais. Malheureusement, l'importation répond actuellement au vide laissé par le manque de production et les difficultés d'accès à de l'abattage sous inspection fédérale au Québec.

Nous avons observé, encore cette année, que l'offre des producteurs (215 801) est différente de la demande des acheteurs (227 115). Cette situation s'explique par des demandes à des semaines précises où la capacité de production est nettement inférieure à la demande. Par exemple, durant la période de Noël et de Pâques où les acheteurs demandent entre 3 et 4 fois la production normale.

Date	Nombre de PPA	Offre des producteurs	Vente hebdo. moyenne	Demande des acheteurs
2012-2013	8 657	4 451	4 162	4 257
2013-2014	8 906	4 150	4 018	4 368

Pour leur part, les lapins de réforme représentent environ 2,5 % du total des lapins livrés et pour l'année 2013-2014. La mise en marché des réformes serait facilitée si la Ferme avicole d'Oka, comme tous les autres acheteurs, acceptait sa part de ce type de lapins qui fait partie de la réalité de toute production animale. Ce fait entraîne aussi d'importantes contraintes au jumelage des lapins.

Certains acheteurs ont diminué leurs achats en période estivale, un seul a augmenté son volume pour répondre à des demandes spécifiques de ses clients. Cependant, la demande de la plupart des acheteurs a été plus stable. Cette situation a permis de mieux planifier la production. La tendance actuelle nous permet d'espérer des années plus prospères pour le lapin du Québec. Nous devons demeurer vigilants sur les opportunités offertes à nos acheteurs pour les produits importés.

Nous devons, comme producteurs intéressés à développer nos marchés et notre production, augmenter l'offre de lapins, revoir constamment nos pratiques afin d'améliorer notre efficacité, mieux contrôler la qualité, bien gérer le transport; toutes des variables qui influencent la rentabilité de nos entreprises et affecte directement le développement de notre mise en marché.

➤ **Surplus et pénurie**

Le SPLQ a eu à gérer un surplus d'offres ponctuelles au cours de l'été 2014, surplus qui ont pu être écoulés sur le marché. De manière plus générale, le Syndicat fait face à des périodes de pénuries assez marquées par moment. Une combinaison de facteurs peut

provoquer ces situations : la baisse de production chez certains producteurs, un ajustement de la demande, une planification des livraisons et des promotions des acheteurs, des baisses d'offres en raison de maladies et de non-médication. Tous ces éléments combinés ont un impact sur l'offre des producteurs, mais contribuent à mettre à risque certains marchés.

➤ **Facturation aux acheteurs et paiement aux producteurs**

La saisie des données fournies par les acheteurs et abattoirs est effectuée afin de produire la facturation et les paiements aux producteurs.

Le SPLQ a mis en place un prix provisoire par séquence. Cette façon de faire permet un paiement plus rapide des lapins mis en marché par les producteurs.

Certains acheteurs demandent à payer les producteurs au rendement carcasse. Ce mode de paiement est plus juste et reconnaît une valeur aux lapins de qualité. De l'aveu des producteurs qui obtiennent un paiement sur cette base, ce mode est plus avantageux pour le producteur et équitable pour l'acheteur puisqu'il paie les lapins en fonction des kilos de chair qu'il a obtenus.

➤ **Les prix**

Tel que convenu avec les acheteurs, les lapins livrés sont payés au prix convenu en fonction de la classe de poids. Avec la procédure établie, le Syndicat a pu écouler les surplus ponctuels qui lui ont été offerts.

Le prix de base pour les lapins réguliers a été fixé à 1,87 \$/livre vivant ou son équivalent mathématique pour la carcasse et les autres catégories. Considérant la variabilité des offres des producteurs et la demande des acheteurs, le conseil d'administration a convenu de procéder aux paiements des lapins en effectuant un calcul du prix provisoire pour l'ensemble des lapins réguliers mis en marché. À la fin de chaque intervalle, le Syndicat calcule le prix final et fait un ajustement aux producteurs avec PPA seulement.

➤ **Transport**

Compte tenu des exigences convenues entre les acheteurs, les abattoirs et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), les livraisons à destination de l'abattoir Canards du Lac Brome ont été effectuées à partir de sites de production définis et ceux à destination de Flinton, à des points de chargement prédéterminés par l'acheteur et le transporteur. L'ensemble des conditions et frais liés au transport des lapins vers Flinton a donné lieu à de longues discussions avec l'acheteur faisant abattre en Ontario. Bien que votre Syndicat souhaite l'abolition des frais de transport, les longues distances et les conditions favorisant la santé et le bien-être animalier provoquent des coûts partagés entre l'acheteur et les producteurs. La complexité de l'organisation du transport vient des équipements disponibles en lien avec les diverses demandes de l'acheteur.

➤ **Les lieux d'abattage et Rencontres abattoirs**

En 2013-2014, les acheteurs ont fait abattre les lapins dans trois abattoirs :

- Rolland Pouliot et Fils, à Saint-Henri-de-Lévis (inspection provinciale)
- Canards du Lac Brome, à Knowlton (inspection fédérale)
- Flintshire Farms, à Flinton en Ontario (inspection fédérale)

Les représentants du SPLQ ont poursuivi leurs recherches de sites d'abattage sous inspection fédérale au Québec. Malgré toutes ces recherches, aucun endroit n'a pu être identifié à ce jour. Au surplus, l'abattoir de Canards du Lac Brome a récemment pris la décision de cesser complètement l'abattage de lapins à son site de Knowlton.

Selon les échanges tenus à ce jour avec de nouveaux abattoirs potentiellement intéressés, le faible volume de lapins à abattre, les contraintes imposées par l'ACIA ainsi que les investissements importants sont des raisons du peu d'intérêt des abattoirs québécois à se lancer dans l'abattage de lapins.

3.2. L'INFORMATION

➤ **Le site Internet**

Le Syndicat des producteurs de lapins a maintenu à jour son site Internet www.lapinduquebec.qc.ca. Cet outil de communication est efficace et accessible tant pour les consommateurs que pour les producteurs. Pour les consommateurs, il devient très facile de repérer les recettes de lapins, les endroits où trouver leur coupe favorite, et même, certains restaurants où ils peuvent en déguster. Les producteurs peuvent y retrouver diverses informations particulières. Sur cette portion du site, on peut trouver les plus récentes versions des règlements, les derniers prix payés, les acheteurs actifs, les personnes-ressources ainsi que de la documentation pertinente. Le Syndicat vise à rendre le site incontournable dans le quotidien de tous les visiteurs.

La communication électronique étant le mode de communication le plus économique et efficace, le Syndicat poursuit la transmission et la réception des offres hebdomadaires par courriel avec tous les intéressés. Cela permet une lecture claire des informations inscrites de part et d'autres; il ne manque jamais de papier ni d'encre. Nous invitons tous les producteurs à adopter ce mode de transmission des informations et des offres de lapins.

Éventuellement, le Syndicat envisage de permettre aux producteurs de compléter le formulaire directement sur le site, réduisant ainsi les coûts et le temps requis pour le traitement de ces documents. La même opération sera envisagée pour les acheteurs.

Donc, si vous possédez une adresse courriel et que vous souhaitez contribuer à la gestion des coûts d'opération, à une meilleure efficacité de la démarche de mise en marché et à la protection de l'environnement, veuillez la fournir au Syndicat.

➤ **Le Messenger cunicole**

Le SPLQ a expédié quatre bulletins du *Messenger cunicole* et quelques notes ponctuelles, selon l'urgence de la situation.

Les producteurs ont pu être informés de différents dossiers. Parmi les sujets de l'année : les événements de promotion comme les Portes ouvertes de l'UPA et les différentes émissions culinaires, les PPA et les prix, les états de livraisons, les discussions avec les acheteurs, les activités de recherche, les conclusions de l'étude halal, la publication du *Guide de bonnes pratiques en production cunicole* ainsi que les projets liés à l'appui financier du MAPAQ.

➤ **Informations générales**

Le Syndicat répond régulièrement à toute demande d'information pertinente et à une foule d'intervenants intéressés par le secteur cunicole.

3.3. LES REPRÉSENTATIONS ET LES RELATIONS AVEC DIVERS ORGANISMES

Au cours de l'année, les administrateurs ont eu à traiter d'une multitude de dossiers. Le Syndicat doit régulièrement s'impliquer dans différentes activités au cours desquelles des décisions et des orientations peuvent avoir des impacts pour les producteurs de lapins, mais aussi pour faire connaître les besoins des producteurs. Ainsi, les administrateurs se partagent, en début d'année, le suivi des dossiers.

La production cunicole bénéficie également des efforts de promotion de la profession par le biais d'un producteur-ambassadeur. Celui-ci est nommé par le Syndicat et ne doit pas être un élu de l'organisation. Les ambassadeurs sont nommés pour un mandat d'une durée de deux ans, renouvelable par la suite sur recommandation du groupe spécialisé.

Le producteur-ambassadeur représente, avant tout, la profession d'agriculteur. À ce titre, il ne parle qu'en son propre nom et n'a pas à prendre de position pour l'organisation. Il s'engage à présenter les agriculteurs et l'agriculture sous un angle positif et respectueux. Leurs dépenses sont assumées par l'UPA. M. Jacques Thérien a été nommé par le SPLQ pour le secteur cunicole lors de l'AGA 2013.

Le président et les administrateurs ont eu à représenter les producteurs devant plusieurs instances et organismes : le conseil général de l'UPA, le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêcheries du Québec (MAPAQ), la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) et plusieurs autres.

➤ **L'Union des producteurs agricoles**

Considérant que l'Union supporte les producteurs de lapins et appuie le développement de nouvelles productions, le Syndicat est présent aux séances provinciales sur la vie syndicale et sur les tables de travail qui traitent de la mise en marché collective. Au cours de la dernière année, le président du Syndicat, M. Julien Pagé, a aussi siégé au conseil exécutif de l'Union provinciale. Il a ainsi pu améliorer les perceptions du secteur auprès de ses pairs.

➤ **Le CRAAQ**

Le Syndicat a travaillé à la mise à jour des références économiques de la production cunicole. Ces importantes données devraient permettre la réalisation éventuelle d'une étude de coût de production, outil de base pour le développement de programme d'appui et à l'obtention de mesures adaptées au secteur. De plus, ces références économiques pourront servir dans le cas du renouvellement de la convention de mise en marché et à mieux informer les institutions financières dont la FADQ.

➤ **La Régie des marchés agricoles et alimentaires**

Le Syndicat a maintenu ses échanges avec les responsables de la RMAAQ. Ces échanges ont pour but de faire le point sur la production, les différents problèmes qui surviennent en cours d'année, les actions prises ainsi que des orientations et actions de développement du secteur. La RMAAQ est l'organisme chargé de s'assurer que les lois et règlements touchant la mise en marché sont appliqués avec la meilleure équité et intégrité possible.

De plus, les nombreuses journées d'audience sur le grief de Ferme avicole d'Oka auront aussi permis de transmettre une foule d'informations aux régisseurs assignés à ce dossier.

➤ **Santé Canada**

En raison des contraintes liées au dossier des médicaments et au contrôle des limites maximales de résidus dans la chair de lapin, le Syndicat a établi des relations plus serrées avec l'ACIA et Santé Canada. C'est à ce ministère de déterminer les LMR et accepter les délais de retrait et les médicaments qui peuvent être utilisés sans danger pour la santé des Canadiens. C'est aussi en collaboration avec l'ACIA que les importations de lapins sont contrôlées.

➤ **La Financière agricole du Québec**

Des échanges se sont poursuivis avec la FADQ afin de trouver des moyens d'améliorer le support financier accordé aux entreprises cunicoles. Cette initiative se poursuivra dans les années à venir. Il convient aussi de mentionner que le Syndicat dispose d'une marge de crédit garantie par la FADQ afin de gérer la disposition de surplus si telle situation devait se produire.

➤ **Ontario Rabbit**

C'est dans l'optique d'une meilleure concertation que vos représentants ont maintenu leurs liens avec les producteurs de l'Ontario. Rappelons que l'Ontario et le Québec produisent à eux deux plus de 90 % des lapins de chair du Canada. De plus, les liens étroits entre les deux groupes de producteurs sont vus favorablement par les instances fédérales dans le dossier du traitement des médicaments. Plus récemment, l'Ontario Rabbit a connu des difficultés financières forçant une suspension de ses activités.

➤ **La Fédération de la relève agricole du Québec**

Dans la recherche de nouveaux producteurs, vos élus ont fait diverses représentations auprès de la Fédération de la relève agricole afin de promouvoir la production.

➤ **Aliments du Québec**

Depuis quelques années, il est constaté que les aliments affichés provenance Québec ont la côte auprès des consommateurs. C'est ainsi que votre Syndicat poursuit ses recherches sur les activités qui pourraient être réalisées par nos acheteurs et la grande distribution afin de mieux faire connaître le Lapin du Québec.

➤ **La Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux**

M. Pagé agit comme président du sous-groupe « lapins » au sein de la filière Santé et bien-être animal (BEA) mise en place par le MAPAQ. Un bilan des actions visant le bien-être des animaux a été réalisé et un plan d'action est en cours d'élaboration. Le BEA est un sujet très actuel auprès des consommateurs et tous, nous devons porter une attention spéciale aux conditions de vie et de manutention des lapins. L'un des objectifs majeurs de la Stratégie est l'utilisation raisonnable des antibiotiques, trouver et faire connaître les alternatives possibles (vaccins, phages, etc.)

➤ **L'Agence canadienne d'inspection des aliments**

C'est à l'ACIA que revient la responsabilité d'autoriser la transformation des lapins qui sont apportés aux abattoirs sous inspection fédérale. Le MAPAQ se charge de cette opération dans les abattoirs sous inspection provinciale.

De plus, l'ACIA procède régulièrement à la révision de ses normes de suivi de la qualité de la viande offerte aux consommateurs et aux procédures établies dans les établissements sous sa gouverne. Cette année encore, votre Syndicat a eu à répondre à une multitude de consultations en lien avec la salubrité des aliments, la gestion des éléments médicamenteux, l'étiquetage des produits et le transport des animaux.

4. LA PROMOTION ET LA RECHERCHE

Les administrateurs et le personnel du SPLQ ont été appelés à échanger avec plusieurs personnes, dans l'objectif d'accroître les ventes de lapins. Le SPLQ a augmenté les efforts de marketing afin d'encourager une mise en marché efficace sur la base d'une bonne stratégie marketing et de communication sur l'élevage et les produits de viande de lapin qui possèdent de grandes qualités. La recherche demeure l'une des priorités pour l'amélioration continue du secteur cunicole.

4.1. LES PROGRAMMES DU MAPAQ

➤ **Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés (PAFRAPD)**

Ce programme quinquennal venait à échéance le 31 mars 2013. Le MAPAQ avait alors pris la décision de le prolonger d'une année pour donner le temps à ses fonctionnaires d'en évaluer la portée et aux bénéficiaires d'en faire valoir toute l'importance. Le montant annuel alloué au Syndicat des producteurs de lapins du Québec pour le secteur était fixé à 66 000 \$.

Tous les projets soumis s'appuient sur notre planification stratégique sectorielle. La production cunicole s'inscrit bien dans la démarche du MAPAQ de stimuler le développement des marchés, à l'intérieur et à l'extérieur de la province du Québec, des produits agricoles d'ici et dans la foulée de la nouvelle politique d'autosuffisance alimentaire de la province.

Grâce à ce programme, entre autres, les producteurs de lapins du Québec peuvent faire connaître leurs produits à un plus grand nombre de consommateurs, réaffirmer les valeurs nutritives et la facilité de le cuisiner, en améliorer la présentation et augmenter la place qu'ils occupent sur les tablettes des épiceries. Étant donné que la viande de lapin est encore trop méconnue des Québécois, nous croyons fermement que sa promotion est essentielle afin de la faire découvrir et apprécier par les consommateurs (réf. : Plan stratégique – pourcentage de gens ne connaissant pas la viande de lapin).

4.2. LES ACTIVITÉS 2013-2014

➤ Promotions et relations publiques

Afin de susciter la consommation de viande de lapin dite de spécialité, nous devons nous assurer que les consommateurs entendent souvent parler du produit, leur suggérer des façons simples et rapides de le consommer, assurer une présence dans les publications spécialisées et productions télé. Pour ce faire, nous faisons appel à une professionnelle des relations avec les médias et établissons une stratégie de visibilité appropriée. Nous vous joignons en annexe une liste partielle des parutions sur le lapin que son travail aura permis de réaliser. Notons aussi que ce travail bénéficie d'une contribution financière du MAPAQ volet PAFRAPD.

Les *Portes ouvertes sur les fermes du Québec*, organisées par l'UPA chaque année, permettent un lien direct et concret avec les consommateurs. En septembre 2013, le kiosque du lapin fut encore une fois l'un des plus visités par le public, preuve que se faire voir engendre de l'intérêt. Les ententes avec Lapin de Stanstead, Gibiers Canabec et divers autres acheteurs permettent la transformation et l'offre de produits facilement prêts à cuisiner. Cette situation crée une demande croissante de la viande de lapin. Nous le constatons par le nombre significatif de producteurs locaux qui s'initient à la vente à la ferme.

➤ Développement de marchés locaux et d'exportation

Le moyen d'améliorer le volume de production et de stabiliser nos entreprises est d'augmenter les ventes de produits de lapin. Pour ce faire, le Syndicat souhaite la collaboration des acheteurs, explorer les moyens d'ouvrir des marchés pour les lapins du Québec. Également, le Syndicat souhaite explorer divers marchés pour le lapin congelé. L'évolution du projet de conservation de la viande actuellement en cours avec l'Université Laval permettra d'explorer des avenues de marchés actuellement impensables.

➤ **Production d'un Guide de bonnes pratiques en production cunicole et d'un cahier des charges de transport**

Le transport constitue un élément important de rentabilité d'une ferme cunicole, puisque les producteurs doivent livrer en alternance leurs lapins à un abattoir situé à plus de 600 kilomètres en moyenne des sites de production. Nous devons alors nous assurer que ce transport est réalisé dans les meilleures conditions possibles.

Le *Guide de bonnes pratiques en production cunicole* appuie les producteurs de lapins dans l'amélioration continue de la qualité de leur production. Tous s'entendent pour dire qu'un tel guide permet une meilleure perception des obligations du producteur et des exigences pour les fournisseurs d'intrants et de services. La publication du guide à l'automne 2013 aura permis aux producteurs du Québec de mieux se distinguer et d'élever les standards du marché.

Pour le guide de transport, le Syndicat a convenu de poursuivre le travail avec la fiche rédigée par le CRAAQ avant de se lancer dans la rédaction d'un guide spécifique à cette activité.

➤ **Amélioration de nos connaissances en santé et bien-être animal**

Dans la foulée des orientations de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux, nous devons :

- poursuivre la recherche des éléments de connaissance en regard de la production cunicole;
- optimiser la décision en cas de détection de maladies;
- améliorer nos techniques de prévention;
- adopter des modes d'élevage et le développement de la santé et du bien-être animalier;
- assurer un transfert des orientations convenues vers les producteurs.

La problématique liée à l'administration de médicaments non homologués au Canada a fait ressortir que les pharmaceutiques et les organismes de surveillance de la santé humaine et animale se préoccupent peu des conséquences pour les producteurs et leurs troupeaux lorsqu'ils décident de suspendre l'utilisation des médicaments les plus efficaces. Il convient d'asseoir tous les intervenants concernés ainsi que les chercheurs à une même table et de s'entendre pour que la meilleure pharmacopée soit disponible et acceptée pour le secteur.

➤ **Structure de concertation cunicole**

La Structure de concertation cunicole, mise en place depuis trois ans, ne s'est pas réunie en 2013-2014. Malgré des consensus difficiles à obtenir et même avec l'absence d'actions de la part de certains partenaires liés dans la production et la mise en marché, la Structure a besoin d'encadrement pour continuer à fonctionner et à se développer.

Le projet de recherche sur la conservation de la viande en tablette, convenu par la structure en 2012, s'est poursuivi. Dans ce projet, les producteurs sont mis à contribution via leur organisation soit par une implication personnelle de certains producteurs ou du personnel dédié au Syndicat et par la fourniture de lapins requis pour la recherche.

L'ensemble de ce dossier fera l'objet de nouvelle demande pour 2014-2015. De plus, un ajout d'activité devrait aussi être prévu soit une étude sur le temps de retrait pour un jeun optimal.

4.3. LE PLAN D'ACTION 2013-2014

Le plan d'action 2013-2014 répondait aux objectifs du plan stratégique du secteur cunicole, au programme du MAPAQ et aux priorités identifiées par le Syndicat.

Il est important de faire connaître les produits à une plus vaste gamme de consommateurs potentiels. Le développement de nouveaux produits à base de lapin et une meilleure présentation réussiront, sans aucun doute, à inciter les consommateurs à faire de nouvelles expériences culinaires, à la maison comme au restaurant, avec la viande de lapin.

Par des activités planifiées, le SPLQ tente de favoriser l'intégration du lapin du Québec comme plat de tous les jours et au menu d'occasions spéciales. Les activités ont été choisies afin de répondre aux recommandations du plan stratégique et, particulièrement, pour atteindre l'objectif d'accroître les ventes. Le SPLQ maintient son association avec une consultante, M^{me} Micheline Vallée, spécialiste en relations publiques ayant beaucoup d'expériences dans le domaine. M^{me} Vallée travaille pour les producteurs de lapins depuis quelques années.

Voici un aperçu des projets dont le financement est demandé pour 2014-2015 :

1. Afin d'accroître la consommation de viande de lapin, viande de spécialité et de grande qualité, nous devons maintenir l'intérêt des consommateurs, leur suggérer de nouvelles façons et occasions de le servir. Pour atteindre cet objectif, le SPLQ entend collaborer à des publications spécialisées ainsi qu'à des productions télé afin de mousser le lapin du Québec. Nous poursuivrons notre collaboration avec une professionnelle des placements médiatiques et nous établirons une stratégie de visibilité. De plus, nous souhaitons maintenir notre association à une sommelière reconnue et appuierons le travail de notre producteur-ambassadeur afin de faire connaître le lapin auprès de jeunes consommateurs. Le SPLQ compte s'associer à des personnes qualifiées dans le domaine du marketing et des relations afin de cibler le plus précisément les types de média afin de rejoindre et sensibiliser notre clientèle actuelle et future au plus faible coût possible. Nous entendons également développer de nouvelles recettes, augmenter la visibilité du produit Lapin du Québec sur divers site web de cuisine ainsi que publier les recettes développées cette année.
2. Pour améliorer le volume de production et stabiliser nos entreprises, il faut augmenter les ventes de lapins et de produits issus de la transformation. Pour ce faire, le Syndicat souhaite s'associer avec les acheteurs afin d'explorer les opportunités de marchés pour les lapins du Québec. Le Syndicat entend aussi prendre contact avec certains exportateurs pour les marchés canadien et américain où le bassin de population est supérieur à celui du Québec. La poursuite du projet de recherche sur la durée de conservation de la viande, actuellement débuté en 2012, devrait permettre d'explorer des avenues de marchés. Enfin, la mise en marché du lapin congelé devrait être regardée de plus près.

Dans ces activités, supporter l'Université Laval concernant le projet de recherche sur la durée de vie de la viande de lapin en étal, appuyer nos acheteurs dans le développement de leurs nouveautés, promouvoir l'utilisation du logo Aliments du Québec et poursuivre les démarches afin de trouver de nouveaux transformateurs.

3. La structure de concertation cunicole fut réactivée en 2010. Malgré des consensus parfois difficiles, plusieurs actions seraient plus bénéfiques pour le secteur si l'ensemble des intervenants en convenaient. La structure a besoin d'encadrement pour continuer à fonctionner et à se développer. Il est dans l'intérêt du secteur que soit tenu régulièrement des rencontres des intervenants afin de favoriser un maillage entre ceux-ci et réaliser des actions structurantes. Convoquer une rencontre de la structure pour convenir d'un plan de match afin d'obtenir un poste d'abattage de lapins sous inspection fédérale au Québec et explorer les opportunités de mettre en marché des lapins surgelés.
4. Les difficultés qui surviennent lorsque des lapins de poids et de qualité non uniformes sont offerts aux acheteurs et transformateurs originent souvent de manque de connaissance pointues des producteurs. Cette production exige des habiletés et des connaissances particulières liées au type d'animal à élever. Ces situations provoquent des problématiques d'accès aux marchés et peuvent freiner le développement des ventes. L'ensemble des étapes de la production doivent être mieux maîtrisées : le choix des reproducteurs, la qualité du milieu de vie, la reproduction, la mise bas, le sevrage, l'engraissement, le transport, l'abattage, l'inspection, l'emballage. Puisque les producteurs doivent livrer leurs lapins en fonction des critères du marché, il est nécessaire de leur donner les meilleurs outils de connaissance possible. Poursuivre la mise en place du projet de mentorat et planifier une journée de transfert technologique.
5. Afin d'assurer la mise en œuvre des orientations de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être animal, le Syndicat vise à poursuivre la recherche des éléments de connaissance en regard de la production cunicole, optimiser la décision en cas de détection de maladies, améliorer notre technique de prévention, adopter des modes d'élevage et le développement de la santé et du bien-être animalier ainsi qu'assurer un transfert des orientations convenues vers les producteurs. Faire la promotion de modes d'élevage sains et encourager toute initiative et/ou investissement permettant une utilisation plus judicieuse des antibiotiques. Obtenir l'homologation des médicaments couramment utilisés dans le secteur pour assurer une bonne santé des troupeaux conformément aux règles en vigueur.

Budget prévu pour tous ces projets : 88 315 \$
Contribution financière demandée au PAFRAPD : 66 085 \$

Il est à noter que ce programme du MAPAQ a été prolongé d'une année. Le Syndicat poursuit les discussions avec l'ensemble des organismes bénéficiaires de ce programme, en vue d'en obtenir le renouvellement et l'amélioration de certains aspects.

4.4. LA RECHERCHE

Depuis maintenant deux ans, le projet mis de l'avant avec l'Université Laval vise à mieux documenter les actions à poser afin de prolonger la durée de vie de la viande en tablette d'épicerie. La D^{re} Linda Saucier est responsable de ce projet avec son équipe. Les résultats seront connus au cours des prochaines années, puisqu'il s'agit d'une étude s'étendant sur quatre ans. Un nouveau volet devrait être ajouté à cette importante recherche et il porterait sur la meilleure durée de jeûne pour les lapins. Cet aspect semble indiquer que la durée de jeûne trop longue influe sur la durée de conservation de la viande et un jeûne trop court pose problème à l'abattage. Nous souhaitons que le MAPAQ accepte de contribuer à cette recherche très importante pour notre secteur.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ

LE 31 JUILLET 2014

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

SOMMAIRE

Rapport de l'auditeur indépendant	2
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5 - 6
Flux de trésorerie	7 - 8
Notes complémentaires	9 à 15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs du
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 juillet 2014, l'état des résultats, l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC au 31 juillet 2014, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

SCF Montérégie Inc.

SCF Montérégie Inc. ¹

Saint-Hyacinthe
Le 29 octobre 2014

¹ Manon Gemme, CPA auditrice, CGA

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2014

	Administration \$	Agence de vente \$	2014 \$	2013 \$
PRODUITS				
Subventions	69 598	-	69 598	81 243
Contributions	91 792	22 746	114 538	115 230
Projets de recherche	493	-	493	48 774
Produits de la vente de lapins	2 214	1 648 571	1 650 785	1 698 165
Intérêts et autres produits	216	478	694	523
Gain sur radiation de dette	11 475	-	11 475	-
	<u>175 788</u>	<u>1 671 795</u>	<u>1 847 583</u>	<u>1 943 935</u>
CHARGES				
Instances et direction générale	21 922	-	21 922	24 971
Promotion	34 613	-	34 613	53 051
Projets de recherche	105	-	105	46 111
Paiements aux producteurs	-	1 648 571	1 648 571	1 695 327
Services professionnels	60 828	46 377	107 205	104 357
Contributions à l'Union des producteurs agricoles	4 212	-	4 212	4 287
Loyer et entreposage	-	360	360	385
Assurances	1 183	-	1 183	1 147
Frais de bureau et abonnements	1 854	3	1 857	2 012
Télécommunications	279	865	1 144	1 237
Intérêts, pénalités et frais bancaires	83	235	318	16 163
Dédommagement	-	4 600	4 600	-
	<u>125 079</u>	<u>1 701 011</u>	<u>1 826 090</u>	<u>1 949 048</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES				
	<u>50 709</u>	<u>(29 216)</u>	<u>21 493</u>	<u>(5 113)</u>

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2014

	2014		2013	
	Administration Non affectés \$	Agence de vente \$	Total \$	Total \$
Solde au début	(18 756)	(275 374)	(294 130)	(289 017)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	50 709	(29 216)	21 493	(5 113)
Solde à la fin	31 953	(304 590)	(272 637)	(294 130)

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

BILAN
AU 31 JUILLET 2014

	2014		2013	
ACTIF				
À COURT TERME				
Encaisse	94 546	\$	75 747	\$
Dépôt à terme, 0,65 %, échéant le 18 août 2014	11 512		11 438	
Débiteurs (note 3)	95 023		95 724	
Frais payés d'avance	269		289	
	<u>201 350</u>	\$	<u>183 198</u>	\$



 _____, administrateur



 _____, administrateur

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

BILAN
AU 31 JUILLET 2014

	2014		2013	
PASSIF				
À COURT TERME				
Créditeurs (note 5)	75 229	\$	473 028	\$
Portion à court terme de la dette à long terme (note 6)	<u>12 000</u>		<u>4 300</u>	
	87 229		477 328	
Dette à long terme (note 6)	<u>386 758</u>		<u>-</u>	
	473 987		477 328	
ACTIFS NETS				
Non affectés	31 953		(18 756)	
Affectés	<u>(304 590)</u>		<u>(275 374)</u>	
	<u>(272 637)</u>		<u>(294 130)</u>	
	<u><u>201 350</u></u>	\$	<u><u>183 198</u></u>	\$

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2014

	2014		2013	
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	21 493	\$	(5 113)	\$
Élément n'affectant pas la trésorerie :				
Gain sur radiation de dette	<u>(11 475)</u>			
	10 018		(5 113)	
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	<u>(397 152)</u>		<u>(12 761)</u>	
	<u>(387 134)</u>		<u>(17 874)</u>	
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT				
Augmentation de la dette à long terme	417 233			
Remboursement de la dette à long terme	<u>(11 300)</u>		<u>(7 300)</u>	
	<u>405 933</u>		<u>(7 300)</u>	
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	18 799		(25 174)	
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>75 747</u>		<u>100 921</u>	
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>94 546</u></u>	\$	<u><u>75 747</u></u>	\$

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2014

	2014		2013	
VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT				
Diminution (augmentation)				
Débiteurs	701	\$	(12 001)	\$
Dépôt à terme	(74)		(85)	
Frais payés d'avance	20		(95)	
Augmentation (diminution)				
Créditeurs	<u>(397 799)</u>		<u>(580)</u>	
	<u>(397 152)</u>	\$	<u>(12 761)</u>	\$
LA TRÉSORERIE EST COMPOSÉE DE:				
Encaisse	<u>94 546</u>	\$	<u>75 747</u>	\$

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 JUILLET 2014****1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS**

Le Syndicat des producteurs de lapins du Québec a été constitué le 27 octobre 1984 en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (Québec). Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté des impôts sur le revenu.

Le Syndicat a pour objectif d'administrer le plan conjoint des producteurs de lapins, la mise en marché et la promotion du lapin.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**MODE DE PRÉSENTATION**

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de l'ICCA et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

UTILISATION D'ESTIMATION

La présentation des états financiers, conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux bénéfices de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 JUILLET 2014****2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)****COMPTABILITÉ PAR FONDS**

L'OSBL, Syndicat des producteurs de lapins du Québec applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les subventions.

Les produits et les charges afférents à l'administration et à la promotion du lapin sont présentés dans le fonds d'administration.

Les produits et les charges afférents à la mise en marché des lapins sont présentés dans le fonds de l'agence de vente.

CONSTATATION DES PRODUITS

Les subventions sont constatées lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits provenant de la vente de lapins, des contributions et les autres produits sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les marchandises sont expédiées ou les services rendus au client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 JUILLET 2014****2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)****TRÉSORERIE**

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

PLACEMENTS

Les placements sont comptabilisés au coût d'acquisition.

INSTRUMENTS FINANCIERS**Évaluation des instruments financiers**

Le syndicat évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du dépôt à terme, des débiteurs et des frais payés d'avance.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus et de la dette à long terme.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 JUILLET 2014

3. DÉBITEURS

	2014		2013	
Acheteurs	65 441	\$	45 808	\$
Subventions	28 557		42 612	
Taxe à la consommation à recevoir	954		6 466	
Autres	71		838	
	<u>95 023</u>	\$	<u>95 724</u>	\$

4. EMPRUNT BANCAIRE

Le syndicat dispose d'une marge de crédit, le montant autorisé est de 125 000 \$ au taux préférentiel plus 1 % dont la totalité du montant est disponible au 31 juillet 2014, garanti par La Financière agricole du Québec. Cette marge est renouvelable annuellement.

5. CRÉDITEURS

	2014		2013	
Producteurs - achats de lapins	41 553	\$	7 062	\$
Dépôts de garantie	13 000		15 750	
Autres	11 053		11 001	
L'Union des producteurs agricoles	9 623		431 311	
Déplacement, représentation (administrateurs)	-		1 904	
Honoraires professionnels	-		6 000	
	<u>75 229</u>	\$	<u>473 028</u>	\$

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 JUILLET 2014

6. DETTE À LONG TERME

	2014	2013
Emprunt du Fonds de défense professionnelle de l'Union des producteurs agricoles, remboursé au cours de l'exercice	-	4 300 \$
Emprunt de l'Union des producteurs agricoles, d'une valeur nominale de 350 104 \$, sans intérêt, remboursable par versements mensuels de 1 000 \$ de capital, échéant en juillet 2028. Cet emprunt sans intérêt a initialement été comptabilisé à sa juste valeur en tenant compte d'un taux d'intérêt de 4,5 % qui correspond aux frais de finance encourus au cours des années passées, pour un montant initial de 417 233 \$ dont une radiation de capital de 7 000 \$ et de 4 475 \$ d'intérêts à eu lieu au cours de l'exercice	398 758	-
	398 758	4 300
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	(12 000)	(4 300)
	<u>386 758</u> \$	<u>-</u> \$
Versements estimatifs de la dette à long terme pour les cinq prochains exercices :		
	2015	12 000 \$
	2016	12 000 \$
	2017	12 000 \$
	2018	12 000 \$
	2019	12 000 \$

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 JUILLET 2014****7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

Au cours de l'exercice, le Syndicat s'est engagé envers l'Union des producteurs agricoles à payer à titre de charges un montant de 132 913 \$ (129 512 \$ en 2013) en services techniques, en assurances, en loyer et en contributions. L'Union des producteurs agricoles a entre autres, les fonctions de promouvoir, de défendre et de développer les intérêts économiques et sociaux du Syndicat.

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur établie et acceptée par les parties.

Les soldes à payer relativement à ces opérations sont inclus dans les créditeurs et représentent des sommes de 9 623 \$ (431 311 \$ en 2013).

8. INSTRUMENTS FINANCIERS**JUSTE VALEUR**

La juste valeur de l'encaisse, du dépôt à terme, des débiteurs, des frais payés d'avance ainsi que des créditeurs est équivalente à la valeur comptable étant donné leur brève échéance.

RISQUE DE CRÉDIT

Le syndicat n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'un client en particulier ou d'une quelconque tierce partie. Le syndicat évalue la condition financière de ses clients sur une base continue et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. Le syndicat établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de clients particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. Sinon le syndicat (agence de vente) fait une provision dans les créditeurs de syndicat.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le syndicat gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie.

Le syndicat n'a pas de risque de taux d'intérêts sur sa dette à long terme, puisqu'aucun des emprunts n'est grevé d'intérêts.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 JUILLET 2014**

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Les chiffres présentés à des fins de comparaison ont été préparés par un autre cabinet d'experts-comptables.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Des membres du syndicat des producteurs de
lapins du Québec

Le 14 novembre 2014

Drummondville



Le 23 octobre 2014

AVIS DE CONVOCATION À TOUS LES MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

Madame,
Monsieur,

Par la présente, vous êtes convoquer à l'assemblée générale annuelle 2014 des membres du Syndicat des producteurs de lapins du Québec se tiendra aux coordonnées suivantes :

Date :	Le vendredi 14 novembre 2014
Heure :	L'assemblée générale annuelle des membres du Syndicat des producteurs de lapins du Québec suivra celle des producteurs visés par le Plan conjoint
Lieu :	Salle Van Gogh, BEST WESTERN PLUS Hôtel Universel 915, rue Hains, sortie 177 de l'autoroute 20 Drummondville (Québec) J2C 3A1 Téléphone : 819 474-6835

Avec le thème « *Ensemble pour se dépasser!* », vos administrateurs vous convient à ce rendez-vous annuel. L'assemblée générale annuelle est un moment privilégié pour prendre acte des actions posées dans la dernière année, convenir des priorités et élire vos représentants au conseil d'administration. À cet égard, nous avons reçu les mises en candidatures suivantes pour combler les deux postes à pourvoir : Président = M. Julien Pagé / Administrateur n° 5 = MM. David Berthelette et Benoit Dubuc.

Veuillez prendre note que le déroulement de l'assemblée ainsi que les différents votes se prendront en fonction du règlement sur le vote. De plus, vous trouverez ci-joint un projet d'ordre du jour (au verso) ainsi que le procès-verbal de la dernière assemblée générale.

Nous espérons que vous serez des nôtres et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos cordiales salutations.



Armand Plourde
Directeur général

p. j. 2

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Assemblée générale annuelle des membres du Syndicat des producteurs de lapins du Québec

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 1^{er} novembre 2013
5. Message des membres du conseil d'administration du Syndicat
6. Étude des résolutions
7. Mot du représentant de l'Union des producteurs agricoles et des autres invités
8. Élection des administrateurs
9. Levée de l'assemblée

Vote :

- ✓ Chaque membre a droit à une voix.
- ✓ Les invités n'ont pas le droit de vote.
- ✓ Les différents votes se prendront en fonction du règlement sur le vote

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

Tenue le 1^{er} novembre 2013 à l'Hôtel Best Western de Drummondville

Présences :

- | | | |
|------------------|-------------------------|---------------------------|
| M ^{mes} | ‣ Fabienne Denoncourt | ‣ Martine Paul |
| | ‣ Lucie Larivière | ‣ Florence Fleury |
| | ‣ Louise Carignan | ‣ Jessica Lachance |
| | ‣ Karine Rivard | ‣ Sophie Daviau |
| | ‣ Annie Pausé | ‣ Stéphanie Ménard |
| MM. | ‣ Julien Pagé | ‣ Benoit Dubuc |
| | ‣ Jean-Pierre Kack | ‣ David Berthelette |
| | ‣ Maxime Tessier | ‣ Claude Bergeron |
| | ‣ Gérald Tessier | ‣ Jacques Therrien |
| | ‣ Ghislain Boisclair | ‣ Jean-Jacques Trudel |
| | ‣ Jacques Boisclair | ‣ Jean-Luc Croteau |
| | ‣ Jean-Sébastien Lagacé | ‣ Yvon Laprade, TCN |
| | ‣ Yan Turmine | ‣ Patrick Monsengo, RMAAQ |
| | ‣ Bernard Marsolais | ‣ Claude Fournier, MAPAQ |
| | ‣ Yannick Hamelin | ‣ Armand Plourde |
| | ‣ Jocelyn Tanguay | ‣ Éric Cyr |

16. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Julien Pagé, président, ouvre la rencontre en souhaitant des discussions positives et tournées vers l'avenir.

17. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Sur motion dûment proposée par M. Jean-Pierre Kack, appuyée par M^{me} Florence Fleury, il est unanimement résolu d'adopter la convocation comme transmise en date du 11 octobre 2013.

18. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 2 novembre 2012
5. Mot du président et des administrateurs du Syndicat des producteurs de lapins du Québec
6. Étude des résolutions
7. Mot du représentant de l'Union des producteurs agricoles et des autres invités
8. Élection des administrateurs
9. Levée de l'assemblée

Vote :

- ✓ Chaque membre a droit à une voix.
- ✓ Les invités n'ont pas le droit de vote.
- ✓ Les différents votes se prendront en fonction du règlement sur le vote comme adopté à la dernière assemblée annuelle.

Prenez note qu'il y aura un tirage de prix de présence à la levée de la séance.

Sur motion dûment proposée par M. Maxime Tessier, appuyée par M. Jean-Sébastien Lagacé, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté.

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 2 NOVEMBRE 2012

Sur motion dûment proposée par M. Gérald Tessier, appuyée par M. Jacques Thérien, il est unanimement résolu de ne pas procéder à la lecture du procès-verbal considérant que tous les membres l'ont reçu avec la convocation et qu'ils n'ont aucun amendement à y apporter.

Sur motion dûment proposée par M. Jacques Therrien, appuyée par M^{me} Fabienne Denoncourt, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 2 novembre 2012 comme rédigé.

5. MOT DU PRÉSIDENT ET DES ADMINISTRATEURS DU SYNDICAT

Le président, M. Julien Pagé, prononce son allocution aux producteurs et membres présents. Dans son message, il remercie les membres du conseil d'administration avec qui il considère très motivant de travailler pour le secteur. Il mentionne que sa récente nomination au sein du conseil exécutif provincial de l'Union des producteurs agricoles a eu un impact très positif sur l'appui que le secteur a obtenu. Il constate avec plaisir les nouveaux producteurs et souhaite que ce vent de positivisme se maintienne. Enfin, il remercie les producteurs de leur vision commune orientée vers l'amélioration du produit et de la production avec, comme objectif, de livrer un produit de qualité et en quantité demandée par les consommateurs québécois.

Côté financier, le Syndicat aurait pu connaître une bonne reprise des ventes s'il n'eût été de la problématique de médicaments connue au cours de la dernière année. Le renouvellement de l'entente de mise en marché sur les prix et la signature de la convention par Ferme avicole d'Oka permettra de s'attaquer à d'autres problèmes de la production et la mise en valeur du produit. Il souligne l'implication financière du MAPAQ par son programme PAFRAPD qui permet au Syndicat de réaliser d'importantes activités de promotion, mais également que ce programme n'a été renouvelé que pour une année et que les producteurs devront prendre position pour mettre de la pression sur le MAPAQ afin qu'il soit renouvelé sur cinq ans comme par le passé. M. Pagé mentionne que l'abandon de la production par M. Pierre-Luc Blais a créé un grand vide au sein de la communauté des producteurs et le remercie pour son implication.

M. Jean-Pierre Kack, de son côté, constate que le nombre de dossiers que le Syndicat a à traiter est en croissance et plutôt complexe. Il constate que le partage des dossiers au sein du conseil d'administration permet à chaque administrateur de se sentir davantage impliqué et permet d'apporter une plus grande diversité dans les solutions à envisager. Il mentionne que l'acceptation du projet de guide de bonnes pratiques améliorera l'image de la production et procurera une valeur positive au lapin auprès des consommateurs.

M. Maxime Tessier note le dynamisme des membres du conseil d'administration et le grand respect que celui-ci voue aux producteurs et aux partenaires. Porteur du dossier de l'intégration des nouveaux producteurs au sein du Plan conjoint, il se dit motivé à poursuivre le travail amorcé et à œuvrer sur l'appui technique dont les anciens et nouveaux producteurs ont besoin pour améliorer leurs performances. Il constate la très grande implication du président et sa disponibilité pour trouver des solutions aux problèmes qui peuvent survenir à tout moment.

M. Dominique Trudel étant absent pour des raisons personnelles, le président livre à l'assemblée le commentaire de M. Trudel qui se dit motivé et encouragé par les développements connus et à venir dans la production.

6. ÉTUDE DES RÉSOLUTIONS

Le secrétaire fait la lecture d'un projet de résolution concernant le maintien du programme PAFRAPD que le conseil d'administration soumet à l'assemblée.

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a autorisé, pour un an seulement, le renouvellement du Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés (PAFRAPD), soit jusqu'au 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT que ce programme, financé par la Société des loteries et courses du Québec et géré par le MAPAQ, est une compensation faisant suite à la fermeture des casinos forains des expositions agricoles, source de financement de plusieurs associations agricoles;

CONSIDÉRANT que ce programme revêt une importance majeure pour 72 regroupements ou associations qui représentent 14 000 entreprises agricoles, dont le Syndicat des producteurs de lapins du Québec, puisqu'il soutient la réalisation de projets novateurs et structurants, afin d'améliorer la productivité, la rentabilité et la compétitivité des secteurs d'activités;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des groupes affiliés à l'UPA qui bénéficient du PAFRAPD a réitéré la nécessité de son renouvellement pour une période de cinq ans;

CONSIDÉRANT que c'est dans le cadre du PAFRAPD que le Syndicat des producteurs de lapins du Québec peut réaliser des projets favorisant le développement de la production et de sa mise en marché (analyse du potentiel de mise en marché, promotion, recherche de nouveaux débouchés, recherche et adaptation de la transformation et de la conservation de la viande, nouvelles coupes et présentations, journées thématiques, bulletin *Messageur cunicole*, production de documentations vidéos, site Internet, etc.).

Sur motion dûment proposée par M. Maxime Tessier, appuyée par M. Jacques Thérien, il est résolu de l'assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs de lapins du Québec demande :

➤ **À l'UPA :**

- **de maintenir les revendications pour le maintien du Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés, son renouvellement pour une période supplémentaire de cinq ans;**

- **Aux partenaires bénéficiaires de ce programme, tous secteurs confondus :**
 - de faire des représentations dans le même sens;
- **Au gouvernement du Québec :**
 - de renouveler ce programme structurant pour les cinq prochaines années.

Au terme de la discussion, le vote est demandé et la résolution est adoptée à l'unanimité.

7. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Nomination d'un président d'élection, d'un secrétaire d'élection et de scrutateurs

Le président indique que, pour le bon fonctionnement des élections, les producteurs doivent procéder à la nomination d'un président d'élection et d'un secrétaire d'élection et de deux scrutateurs d'élection.

Sur motion dûment proposée par M. Jacques Therrien, appuyée par M^{me} Florence Fleury, il est unanimement résolu de nommer M^{me} Stéphanie Ménard présidente d'élection.

Sur motion dûment proposée par M. Gérald Tessier, appuyée par M^{me} Florence Fleury, il est unanimement résolu de nommer M. Armand Plourde secrétaire d'élection et de nommer M. Éric Cyr et M^{me} Stéphanie Ménard scrutateurs d'élection.

À la demande de la présidente d'élection, M^{me} Stéphanie Ménard, sur motion dûment proposée par M. Jacques Therrien, appuyée par M. Gérald Tessier, il est unanimement résolu d'ouvrir la séance d'élection.

La présidente d'élection rappelle les règles de procédure en mentionnant avoir reçu des mises en candidature pour tous les postes visés par la présente élection.

➤ *Élection au poste n°2 - vice-président, mandat de trois ans*

La présidente d'élection invite MM. Maxime Tessier et Jean-Pierre Kack à prononcer une courte allocution démontrant leurs objectifs pour le poste de vice-président.

Au terme de ces allocutions, la présidente d'élection demande le vote pour le poste de vice-président. **Elle déclare M. Maxime Tessier élu à la majorité**

➤ *Élection au poste n°5 - administrateur, mandat d'une année*

La présidente mentionne que MM. Kack, Tessier, Trudel et Berthelette ont soumis leurs candidatures pour ce poste. Comme M. Tessier est maintenant désigné au poste de vice-président, il n'est plus éligible sur un autre siège.

M. David Berthelette mentionne son intérêt pour ce poste considérant qu'il s'agit pour lui d'un premier mandat et que la durée d'une année lui permettra de bien évaluer l'engagement requis pour mener à terme cette surcharge de travail.

Comme tous les autres candidats et les membres présents acceptent unanimement cette option, **la présidente déclare M. David Berthelette élu au poste d'administrateur n°5 pour un mandat d'une durée d'une année.**

⇒ **Élection au poste n°4 – administrateur, mandat de trois ans**

La présidente d'élection mentionne que MM. Dominique Trudel et Jean-Pierre Kack ont indiqué leurs préférences pour ce poste. Comme M. Trudel est absent, il est convenu unanimement par l'assemblée qu'un vote soit tenu pour déterminer qui de M. Kack ou Trudel occupera le poste n°4 pour un mandat de trois ans et qui complétera le mandat au poste n°3, maintenant laissé vacant par la mutation de M. Tessier au poste de vice-président.

La présidente d'élection demande le vote pour le poste d'administrateur n°4. **Elle déclare M. Jean-Pierre Kack élu à la majorité au poste n°4 pour un mandat de trois ans. Elle déclare M. Dominique Trudel élu au poste n°3 pour un mandat de deux ans.**

Comme tous les postes à combler l'ont été, la présidente d'élection demande une proposition pour clore les élections et détruire les bulletins de vote.

Sur motion dûment proposée par M^{me} Fabienne Denoncourt, appuyée par M^{me} Martine Paul, il est unanimement résolu de clore les élections et de détruire les bulletins de vote.

Le nouveau conseil d'administration du SPLQ est donc composé de :

- M. Julien Pagé, président, poste n 1, prochaine élection en 2014
- M. Maxime Tessier, vice-président, poste n 2, prochaine élection en 2016
- M. Dominique Trudel, administrateur, poste n 3, prochaine élection en 2015
- M. Jean-Pierre Kack, administrateur, poste n 4, prochaine élection en 2016
- M. David Berthelette, administrateur, poste n 5, prochaine élection en 2014

Sur motion dûment proposée par M. Maxime Tessier, appuyée par M. Jean-Pierre Kack, il est unanimement résolu que les producteurs suivants soient les producteurs à contacter pour compléter le comité de révision des plaintes en vertu des règles de fonctionnement du Syndicat et du Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins. Ces producteurs sont soumis aux mêmes règles administratives que les membres du conseil d'administration :

- M^{me} Fabienne Denoncourt
- M. Claude Bergeron
- M^{me} Martine Paul

Sur motion dûment proposée par M. Maxime Tessier, appuyée par M. Jean-Pierre Kack, il est unanimement résolu que M. Jacques Therrien soit désigné producteur-ambassadeur pour les deux prochaines années.

Le président procède au tirage des prix de présence. Les heureux gagnants sont :

- M. Jean-Pierre Kack : 50 \$ de rabais chez Meunerie Gérald Soucy
- M^{me} Lucie Larivière : bon d'achat de 25 \$ chez Rona
- M. Jocelyn Tanguay : rabais de 50 \$ à l'achat de génétique Grimaud chez Laprodéo
- M. Gérald Tessier : un livre *Survole de l'agriculture*, gracieuseté du SPLQ
- M^{me} Sophie Daviau : rabais de 50 \$ à l'achat de génétique Grimaud chez Laprodéo
- M. Benoit Dubuc : un livre *Survole de l'agriculture*, gracieuseté du SPLQ
- M. Jacques Boisclair : un livre *Découvre l'agriculture*, gracieuseté du SPLQ
- M. Julien Pagé : un livre *Découvre l'agriculture*, gracieuseté du SPLQ
- M. Jacques Therrien : 25 \$ de rabais chez Ranch Cunicole
- M. Ghislain Boisclair : 25 \$ de rabais chez Ranch Cunicole
- M^{me} Florence Fleury : 50 \$ de rabais chez Meunerie Gérald Soucy
- M. Jean-Luc Croteau : un abonnement d'une année au magazine *Vivre à la campagne*, gracieuseté de La Terre de chez nous

- M. Maxime Tessier : 25 \$ de rabais chez Ranch Cunicole
- M^{me} Louise Trudel : 25 \$ de rabais chez Ranch Cunicole
- M. Claude Bergeron : un abonnement d'une année au magazine *Vivre à la campagne*, gracieuseté de La Terre de chez nous
- M^{me} Martine Paul : un abonnement d'une année au magazine *Vivre à la campagne*, gracieuseté de La Terre de chez nous

M. Pagé mentionne également une commandite de 50 \$ de Rip-O-Bec pour les pauses-café.

M. Jacques Therrien souhaite que l'assemblée accorde une mention de félicitation au président, M. Julien Pagé, pour toute l'énergie et le travail mis à redonner une crédibilité et un nouveau dynamisme à la production cunicole, pour tout le travail et le temps mis à solutionner le dossier de l'utilisation des médicaments. Les membres présents sont unanimes à reconnaître ces efforts et appuient la proposition.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur motion dûment proposée par M. Gérald Tessier, appuyée par M. Jacques Therrien, il est unanimement résolu de lever l'assemblée. Il est 17 h 15.

Julien Pagé, *président*

Armand Plourde, *secrétaire général*

ACTIONS RÉALISÉES SUR LES PRIORITÉS D'ACTION 2013-2014

Exercice de priorisation adopté par l'assemblée générale annuelle 2013

	SITUATION DÉSIRÉE	ACTIONS RÉALISÉES
DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS		
<p><u>OBJECTIF</u></p> <p>Sécuriser nos marchés et garder nos prix</p> <p><u>RÉSULTAT ATTENDU, MESURABLE</u></p> <p>Ventes de lapins accrues</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'efficacité du secteur cunicole québécois pour une présence accrue de produits à base de lapin dans les grands réseaux de distribution alimentaire et dans les boucheries spécialisées • Rechercher et accompagner de nouveaux acheteurs et abattoirs • Encourager l'achat de lapins par les acheteurs actuels • Favoriser et encourager le développement de nouveaux produits • Augmenter les efforts marketing : <ul style="list-style-type: none"> - donner une valeur ajoutée au Lapin du Québec pour nous démarquer des autres viandes de spécialité ainsi qu'à des produits importés; - miser sur nos avantages concurrentiels. • Développer le marché des produits haut de gamme • Faire un suivi des espaces occupés par les produits de lapin et travailler à l'augmenter 	<ul style="list-style-type: none"> • Partiellement atteint, en continu • En développement, plus difficile en raison du manque de régularité de la production, abattage sous inspection fédérale en diminution, en développement • En continu • En continu • Le Syndicat poursuit ses démarches de visibilité du produit • Élément du plan d'action en révision • Non réalisé par manque de temps et de moyens financiers • Multiples rencontres exploratoires avec des postes d'abattage sous inspection fédérale
DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION		
<p><u>OBJECTIF</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter graduellement le volume de lapins de 5 500 à 7 000 lapins/semaine d'ici 2024 • Faire plus de recherche appliquée sur les potentiels du lapin <p><u>RÉSULTAT ATTENDU, MESURABLE</u></p> <p>Rentabilité des fermes d'élevage améliorée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire respecter les PPA afin de garantir un approvisionnement stable aux acheteurs en fonction des engagements en vigueur • Avoir un programme d'aide pour les entreprises en besoin • Mieux informer les producteurs sur les programmes d'aide existants • Contribuer au développement de programmes d'appui financier adaptés au secteur • Favoriser l'aide et la transmission des connaissances aux éleveurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Syndicat a procédé à une révision en profondeur des PPA et a émis des PPI • Un projet de mentorat a été déposé au MAPAQ, PSSSD2 mais a été refusé. La demande est en voie de dépôt auprès d'autres instances. • Le Syndicat travaille de près avec la FADO et le MAPAQ • Le Syndicat travaille de près avec la FADO et le MAPAQ • La publication du Guide des bonnes pratiques et du Messenger cunicole sont les moyens privilégiés •

	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Établir des standards de qualité</i> • <i>Continuer à bien faire connaître les produits de lapin par des promotions et publicités afin d'augmenter la consommation par habitant et ainsi encourager le démarrage de nouvelles entreprises</i> • <i>Permettre l'accès aux principaux antibiotiques tout en travaillant à réduire leur utilisation</i> • <i>Favoriser les projets de R & D dans le secteur cunicole</i> • <i>Valoriser le fumier de lapin</i> • <i>Faire les représentations pertinentes pour sensibiliser le marché financier sur les difficultés d'accès au soutien financier pour les fermes cunicoles</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Les acheteurs sont plus précis dans leurs demandes</i> • <i>Le Syndicat poursuit ses démarches de visibilité du produit dans diverses revues spécialisées et médias télévisés</i> • <i>Implication dans les tables sur la biosécurité et l'antibiorésistance, dépôt d'un projet de recherche visant l'homologation de médicaments</i> • <i>Élément non débuté malgré une certaine demande</i> • <i>Rencontre avec certains hauts responsables du MAPAQ, début des travaux de mise à niveau des références économiques de la production, participation à divers comités de l'UPA pour obtenir des améliorations aux divers programmes en place</i>
--	---	--

FONCTIONNEMENT PLUS EFFICACE DE L'AGENCE DE VENTE

<p><u>OBJECTIF</u> Appliquer avec rigueur et discipline la convention et les règlements</p> <p><u>RÉSULTAT ATTENDU, MESURABLE</u> Respect du travail unité personne fixé dans le plan de redressement (1,31 ress./semaine)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Inciter les acheteurs à respecter les conditions de mise en marché :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>respect de la facturation, des garanties de paiement;</i> - <i>négociier pour des périodes d'engagement plus longues;</i> - <i>éviter les négociations hebdomadaires ou ajustements de dernière minute.</i> • <i>Éviter et/ou gérer les surplus et les pénuries</i> • <i>S'assurer que le transport des lapins soit réalisé selon les meilleures pratiques connues et au moindre coût possible</i> • <i>Disposer des coordonnées complètes et à jour des producteurs (postales, numéro de cellulaire et adresse courriel)</i> • <i>Favoriser le transfert de documents via Internet (avec les acheteurs, les producteurs et les divers intervenants)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Malgré les bonnes intentions, un acheteur a déposé un grief devant la RMAAO sur le non-respect de la convention</i> • <i>Le Syndicat n'a eu à gérer aucun surplus en cours d'année</i> • <i>Le transport des lapins est organisé et réalisé par les acheteurs lorsque demandés hors Québec</i> • <i>Malgré des demandes répétées, certains producteurs ne disposent pas d'adresse courriel</i> • <i>Réalisés lorsque les producteurs et acheteurs nous fournissent leur adresse courriel</i>
--	--	---

MOBILISATION DES PRODUCTEURS

OBJECTIF

Consolider la confiance des producteurs envers leur Syndicat et leurs administrateurs

RÉSULTAT ATTENDU, MESURABLE

Adhésion et appui des producteurs aux orientations de leur CA

- *Informer régulièrement les producteurs après chaque CA ou à la réalisation d'une étape*
- *Publication de 4 Messenger cunicole donnant, entre autres, le bilan des discussions pertinentes du conseil d'administration et autres informations pertinentes*
- *Clarifier le rôle et la responsabilité de l'AGA, du CA, du président et des permanents*
- *Signature et respect du code de déontologie*
- *Renforcer la vie associative autour des priorités d'action du conseil d'administration*
- *Les moyens d'atteindre cet objectif sont en réflexion*
- *Augmenter le nombre de publications du Messenger cunicole*
- *Publications de 4 éditions du Messenger cunicole*
- *Tenir une assemblée spéciale thématique ou d'échanges et d'information*
- *Organisation d'atelier thématique lors de l'AGA 2013*

DERNIÈRE MISE À JOUR : 27 octobre 2014

PRIORITÉS D'ACTION 2014-2015

Exercice de priorisation réalisé par le conseil d'administration, des commentaires et orientations de producteurs en cours d'année, des exigences de l'UPA dans le cadre du plan de redressement ainsi que des actions identifiées dans la demande d'aide au Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés - Plan d'action 2014-2015.

SITUATION DÉSIRÉE	
DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS	
<p><u>OBJECTIF</u></p> <p>Sécuriser nos marchés et garder nos prix</p> <p><u>RÉSULTAT ATTENDU, MESURABLE</u></p> <p>Ventes de Lapin du Québec accrues</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Améliorer l'efficacité du secteur cunicole québécois pour une présence accrue de produits à base de Lapin du Québec dans les grands réseaux de distribution alimentaire et dans les boucheries spécialisées</i> • <i>Rechercher et accompagner de nouveaux marchés et abattoirs</i> • <i>Encourager l'achat de Lapin du Québec</i> • <i>Favoriser et encourager le développement de nouveaux produits</i> • <i>Compléter la recherche visant à augmenter la durée de vie en tablette du Lapin du Québec</i> • <i>Augmenter les efforts marketing :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>donner une valeur ajoutée au Lapin du Québec pour nous démarquer des autres viandes de spécialité ainsi qu'à des produits importés;</i> - <i>miser sur nos avantages concurrentiels.</i> • <i>Développer le marché des produits haut de gamme</i> • <i>Faire un suivi de l'utilisation du logo Lapin du Québec et en encourager l'utilisation</i> • <i>Bonifier les conventions de mise en marché sur les prix, mode de paiement, livraisons, délais, etc.</i> • <i>Rechercher d'options d'abattage fédéral au Québec</i>
DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION	
<p><u>OBJECTIF</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter graduellement le volume de Lapin du Québec de 5 500 à 7 000 Lapins du Québec/semaine d'ici 2024 • Faire plus de recherche appliquée sur les potentiels du Lapin du Québec <p><u>RÉSULTAT ATTENDU, MESURABLE</u></p> <p>Rentabilité des fermes d'élevage améliorée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Ajuster les PPA aux lapins réellement produits afin de garantir un approvisionnement stable aux acheteurs en fonction des engagements en vigueur</i> • <i>Avoir un programme de sécurité du revenu pour les entreprises cunicoles</i> • <i>Informers les producteurs sur les programmes d'aide existants</i> • <i>Améliorer l'accès au financement pour les entreprises du secteur</i> • <i>Favoriser l'aide et la transmission des connaissances aux éleveurs</i> • <i>Contribuer à l'amélioration continue des standards de qualité</i> • <i>Continuer à bien faire connaître les produits de Lapin du Québec par des promotions et publicités afin d'augmenter la consommation par habitant et ainsi encourager le démarrage de nouvelles entreprises</i> • <i>Permettre l'accès aux principaux antibiotiques tout en travaillant à réduire leur utilisation</i> • <i>Favoriser les projets de R & D dans le secteur cunicole, poursuivre les démarches avec l'ACIA et AAC pour l'obtention d'homologation des médicaments</i> • <i>Encourager la caractérisation du fumier de Lapin du Québec</i> • <i>Mettre en place un mentorat pour les nouveaux producteurs et un programme d'appui aux producteurs en place</i> • <i>Favoriser et développer les services-conseils</i> • <i>Compléter la mise à niveau des références économiques et établir le coût de production</i>

	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Participation à la Stratégie de bien-être animal et promotion du bien-être animal dans les clapiers et le transport, réduction de l'utilisation des antibiotiques</i> • <i>Chercher à minimiser les impacts financiers aux producteurs liés à l'abattage</i>
--	--

FONCTIONNEMENT PLUS EFFICACE DE L'AGENCE DE VENTE

<p><u>OBJECTIF</u></p> <p>Appliquer avec rigueur et discipline la convention et les règlements</p> <p><u>RÉSULTAT ATTENDU, MESURABLE</u></p> <p>Respect du travail unité-personne fixé dans le plan de redressement (1,31 ress./semaine)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Inciter les acheteurs à respecter les conditions de mise en marché :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>respect de la facturation, des garanties de paiement;</i> - <i>négozier pour des périodes d'engagement plus longues;</i> - <i>éviter les négociations hebdomadaires ou ajustements de dernière minute.</i> • <i>Éviter et/ou gérer les surplus et les pénuries</i> • <i>S'assurer que le transport des Lapins du Québec soit réalisé selon les meilleures pratiques connues et au moindre coût possible</i> • <i>Disposer des coordonnées complètes et à jour des producteurs (postales, numéro de cellulaire et adresse courriel)</i> • <i>Favoriser le transfert de documents via Internet (avec les acheteurs, les producteurs et les divers intervenants)</i> • <i>Bonifier les conventions de mise en marché sur les prix, mode de paiement, livraisons, délais, etc.</i> • <i>Préparer la révision quinquennale de la RMAAO</i>
--	---

MOBILISATION DES PRODUCTEURS

<p><u>OBJECTIF</u></p> <p>Consolider la confiance des producteurs envers leur Syndicat et leurs administrateurs</p> <p><u>RÉSULTAT ATTENDU, MESURABLE</u></p> <p>Adhésion et appui des producteurs aux orientations de leur CA</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Informier régulièrement les producteurs de la réalisation d'une étape et d'actions spécifiques de l'UPA</i> • <i>Clarifier le rôle et la responsabilité de l'AGA, du CA, du président et des permanents</i> • <i>Renforcer la vie associative autour des priorités d'action du conseil d'administration</i> • <i>Maintenir à quatre le nombre de publications du Messenger cunicole</i> • <i>Maintenir la formule bonifiée de l'AGA avec participation de conférencier ou invité spécial</i> • <i>Faire la mise à jour du plan stratégique</i>
--	--

DERNIÈRE MISE À JOUR : 27 octobre 2014

RAPPORT MÉDIATIQUE

TABLEAU

MÉDIAS	MONTRÉAL
Quotidiens	2
Publications hebdomadaires	3
Publications mensuelles et saisonnières	7
Radio	1
Télévision	2
Sites Internet	2
TOTAL	17

Mardi 23 juillet

CBFT TV (Radio-Canada), émission « Cap sur l'été » (16 h à 17 h 30)

Chronique culinaire avec Jérôme Ferrer : présentation de la recette Lapin à la bière et mention des nombreux messages associés au lapin du Québec

Auditoire : environ 160 000

Semaine du 26 juillet

La Semaine

Section : L'Épicerie; De la ferme à l'assiette

Sujet : Du lapin sur le barbecue : et que ça saute! (photo de la Table champêtre

La Rabouillère et du restaurant Le lapin sauté)

Publication de la recette « Râbles de lapin à l'érable et à la moutarde ancienne » (photo du plat)

Tirage : 100 000

Septembre

Europea.ca (Infolettre envoyée par Internet aux clients du restaurant Europea)

Sujet : Publication de la recette de Jérôme Ferrer « Mijoté de lapin du Québec aux tomates, olives et câpres »

Nombre de clients : 30 000

Automne

Magazine M

Section : Cuisine

Sujet : Le lapin en vedette; publication de deux recettes :

Lapin du Québec au miel, au romarin et à la bière blanche (photo)

Lapin du Québec mijoté au cidre et aux pommes (photo)

Tirage : 100 000

Jeudi 10 octobre

CBFT TV, émission « Ricardo » (11 h à 11 h 30 et rediffusion le samedi à 11 h)

Démonstration de la recette « Lapin braisé à la bière » avec Jeff Boudreault
Auditoire : 200 000

Octobre

Magazine Ricardo

Section : Manger local : microbrasseries

Sujet : Duo gagnant : Lapin + Bière

Publication de la recette « Lapin braisé à la bière »

Tirage : 90 000

Octobre

Les idées de ma maison

Section : Les bons petits plats

Sujet : Publication de la recette « Lapin braisé au citron et aux olives
(photo du plat)

Tirage : 68 000

Lundi 4 novembre

CHAA FM 103,3 (Rive-Sud), émission « La vie en rose » (9 h à 12 h)

Entrevue de Diane Trudel avec Julien Pagé à 9 h 25 (environ 8 minutes)

Semaine du 4 décembre

La Terre de Chez Nous

Section : Des recettes d'Anne-Louise : publication de la recette « Cuissots de lapin du Québec » (photo du plat)

En vedette : Julien Pagé : Les défis d'un éleveur de lapins

Tirage : 35 000

Samedi 4 janvier

Le Devoir

Section : Cahier Plaisirs; Saveurs (par Philippe Mollé)

Sujet : Publication de la recette « Mijotée de lapin à l'érable et aux canneberges »

Tirage : 55 000

Semaine du 1^{er} février

TV Hebdo

Section : Pendant la pause...

Sujet : 3 chefs nous font savourer le lapin d'ici : publication de trois recettes de lapin du Québec développées par trois chefs, Helena Loureiro, Jérôme Ferrer et Philippe Mollé (photo des trois recettes et des trois chefs)

Tout ce qu'il faut savoir sur le lapin (photo des découpes)

Tirage : 136 000

Vendredi 7 février**Journal 24 heures**

Section : Saveurs

Sujet : Publication de deux recettes de lapin « Blanquette de lapin du Québec à la bière blanche et à l'érable » de Jérôme Ferrer et « Lapin du Québec aux légumes d'hiver » de Stefano Faita

(photo du logo et des deux recettes)

Tirage : 170 000

Vendredi 14 février**Huffingtonpost.ca/Québec (site Internet)**

Section : Art de vivre; Recettes

Sujet : 3 recettes délicieuses pour apprivoiser la viande de lapin :

Râbles de lapin farcis de duxelle de champignons

Lapin chasseur à la portugaise

Boudin de lapin à la sauge et au fromage bleu d'Élisabeth

Février**Coup de pouce**

Section : Un chef s'il vous plaît

Sujet : Publication de la recette « Lapin à la moutarde, légumes de saison et laitue croquante » par le chef du restaurant Decca77, Jean-Sébastien

Giguère

Tirage : 217 000

Février**Signé M**

Section : Dossier tendances

Sujet : On cuisine quoi à la maison?

Réponse du chef Jérôme Ferrer : Le lapin

Tirage : 45 000

Février**Ricardo**

Section : 10 faits à propos de... (par Hélène Laurendeau)

Sujet : 10 faits à propos du lapin (photo d'un plat de lapin)

Tirage : 90 000

Mercredi 19 mars**Debeur.com (site internet)**

Section : Page d'accueil

Sujet : Recette de lapin du Québec par Jérôme Ferrer

Publication de la recette « Râbles de lapin du Québec farcis de duxelles de champignon, fine crème à la moutarde à l'ancienne et pommes de terre rattes au romarin » (photo du plat)

Visiteurs/par semaine : 4 500

Avril-Mai**Vins & Vignobles**

Section : Gastronomie et vin : Petit journal gourmand (par Nicole Charest)

Sujet : Râbles de lapin du Québec par Jérôme Ferrer (photo du plat)

Tirage : 12 500

Merci à nos commanditaires!



Ferme du lapin tendre

Vente de reproducteurs
Vente à la ferme
Abattage sous contrôle provincial

Martine Paul & Jean-Pierre Kack

516 Chemin Ville-Marie
Pintendre, QC, G6C 1B5
Tel & Fax: 418-603-6589
jmpk@videotron.ca

